La Jeunesse au Plein Air

Rapport d'activité 2010

Document adopté par le Conseil d'administration du 21 avril 2011

SOMMAIRE*

Introduction

- **1. Avoir une expression politique sur le champ des vacances, des loisirs éducatifs et des séjours scolaires en référence à la complémentarité et dans le cadre des politiques éducatives**
  - *1.1. Suivi de la proposition de loi instaurant une aide au départ en ..... p. 6*
  - *1.2. Des vacances et des loisirs éducatifs pour les enfants en situation de handicap ..... p. 7*
  - *1.3. Le droit aux vacances et aux loisirs au niveau européen ..... p. 10*
  - *1.4. La JPA et le débat sur les rythmes scolaires ..... p. 10*
  - *1.5. Les dispositifs éducatifs locaux ..... p. 11*
- **2. Assurer une veille réglementaire et juridique concertée, ainsi qu'un rôle d'expertise en ce qui concerne l'évolution de la réglementation et de la législation des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires**
  - *2.1. Les évolutions réglementaires des accueils collectifs de mineurs ..... p. 12*
  - *2.2. Des outils confédéraux ..... p. 14*
- **3. Valoriser et communiquer sur les centres de vacances et les centres de loisirs éducatifs et, plus généralement, les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires auprès des familles, des enseignants, des institutions, des collectivités territoriales…**
  - *3.1. Des publications pour valoriser les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires ..... p. 16*
  - *3.2. Des sites Internet pour valoriser les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires ..... p. 20*
  - *3.3. Des événements pour valoriser les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires ..... p. 22*
  - *3.4. Le centre de documentation, un lieu de ressources ..... p. 26*
  - *3.5. Les relations avec la presse ..... p. 27*
  - *3.6. Sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des ACM et des séjours scolaires ..... p. 28*
  - *3.7. Le Prix de la solidarité associative ..... p. 31*
- **4. Impulser et valoriser les études et les recherches sur les vacances et les loisirs, des enfants, des adolescents et des jeunes, comme temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et de la famille**
  - *4.1. Étude sur l'accessibilité des établissements accueillant les ACM ..... p. 33*
  - *4.2. Étude sur la représentation des vacances et de la colo chez les adolescents ..... p. 34*
  - *4.3. L'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes ..... p. 34*
- **5. Développer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté, en lien avec la campagne de La JPA**
  - *5.1. Les outils pédagogiques de la campagne de solidarité et de citoyenneté ..... p. 36*
  - *5.2. La campagne de solidarité de La JPA sur le territoire ..... p. 37*
  - *5.3. Droits de l'enfant ..... p. 40*

- **6. Développer des aides financières en recherchant des partenariats diversifiés en accord avec les principes de La JPA**
  - *6.1. La collecte de fonds de la campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA* ..... *p. 42*
  - *6.2. Les dispositifs territoriaux d'aide au départ en séjours de vacances* ..... *p. 44*
  - *6.3. Partenariat JPA-ANCV d'aide au départ en séjours scolaires et en colos* ..... *p. 48*
- **7. Le complexe médico-social JPA Lavaur dans le Tarn**
  - *7.1. L'organisation générale du complexe* ..... *p. 50*
  - *7.2. La vie des établissements et services* ..... *p. 51*
  - *7.3. Perspectives générales au niveau de la dynamique des établissements* ..... *p. 52*
- **8. Une organisation confédérale à la mesure des enjeux**
  - *8.1. Mise en conformité des comités et des unions régionales* ..... *p. 54*
  - *8.2. Une organisation régionale* ..... *p. 54*
  - *8.3. Amélioration de la gouvernance à La JPA* ..... *p. 55*
  - *8.4. Le personnel* ..... *p. 56*
  - *8.5. Des jeunes en service civique* ..... *p. 56*
- **9. Participation de La JPA aux différentes coordinations associatives et aux instances institutionnelles**
  - *9.1. Au niveau départemental* ..... *p. 57*
  - *9.2. Au niveau régional* ..... *p. 57*
  - *9.3. Au niveau national* ..... *p. 58*
  - *9.4. Au niveau européen* ..... *p. 59*

Conclusion

Lexique

(Les intitulés des parties principales du sommaire reprennent le texte des orientations 2010-2012)*

INTRODUCTION

2010 : UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Fin 2009, La JPA a adopté de nouveaux textes statutaires, ainsi qu'une charte confédérale puis dans la foulée le 19 janvier 2010, les orientations 2010-2012. C'est dans le cadre de cette charte et de ses orientations que s'inscrit le rapport d'activités 2010.

Chaque fois que nous citons La JPA, il va de soi qu'il s'agit de la confédération dans son ensemble. Cette confédération comprend bien entendu tous les acteurs qui, au jour le jour, agissent pour construire et promouvoir nos réflexions, nos propositions, nos combats. Ces acteurs sont les organisations confédérées, les comités départementaux, les unions régionales et les personnalités qualifiées.

En ce qui concerne l'activité elle-même, revenons sur le contexte dans lequel elle s'est déroulée.

Durant l'année 2010, le ministre de l'Éducation nationale a surtout cherché à éteindre tous les feux que son prédécesseur avait allumés. Non sans un savoir-faire certain, il a tenté de calmer les différentes manifestations de contestation liées aux réformes en cours et à certaines orientations politiques. Comme la réforme sur la formation des enseignants et la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Les conséquences de ces choix étant si dommageables pour le fonctionnement et la qualité du système éducatif que le pouvoir n'a pu faire taire la contestation.

Par ailleurs pour occuper la scène politique quelques débats furent lancés tels que ceux sur la violence scolaire. Mais apparemment pas de propositions mises en action avant la rentrée 2012 et plus sûrement la rentrée 2013.

Enfin concernant les moyens attribués aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, ils ont été très lourdement atteints, supprimés pour certaines ou fortement diminués pour d'autres en 2010. À l'automne 2010, La JPA a appris que le montant de sa subvention 2011 était purement et simplement diminué de 14,25% alors qu'elle bénéficie comme neuf autres associations d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère de l'Éducation nationale.

Durant l'année 2010, après le passage du haut commissaire à la Jeunesse, un secrétariat d'état à la Jeunesse a été constitué. Malgré des relations cordiales avec l'administration et le maintien des moyens alloués à La JPA, la volonté d'une réelle politique de jeunesse n'a jamais été au rendez-vous.

Il ne semble pas que ce gouvernement porte une véritable politique sociale en direction des mineurs. Pas un mot sur les revendications de La JPA pour réduire le scandale du nombre d'enfants et de jeunes qui ne bénéficient pas de vacances et de loisirs éducatifs.

Par ailleurs, fin 2010, c'est le contrat d'engagement éducatif (CEE) qui a commencé à être attaqué. Le 14 octobre, la cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt qui remet en cause le CEE. La riposte a commencé à s'organiser en relançant la plateforme pour les accueils collectifs de mineurs

(ACM). Celle-ci a interpellé, dès décembre, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et la secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et de la Vie associative. L'objectif est d'obtenir que le CEE sorte du champ du droit du travail pour être assuré dans le cadre d'un vrai volontariat exclusivement destiné aux ACM.

De manière plus générale, la confédération est intervenue auprès du secrétariat d'État chargé de la Jeunesse pour éviter toute dérive sécuritaire dans le cadre de la réglementation des ACM et en particulier pour la pratique des activités physiques et sportives.

Parmi les divers « coups » annoncés par le ministère de l'Éducation nationale mais souvent peu suivis d'effets, un projet important a vu sa concrétisation, le service civique. Il permet à des jeunes un engagement volontaire pour une cause qui leur tient à cœur et leur offre une expérience qui pourra leur servir dans leur parcours de formation.

Par ailleurs, à l'interne, La JPA a souhaité mieux répondre aux besoins du service publications et du service aides ANCV et professionnaliser sa recherche de fonds auprès de nouveaux donateurs.

L'année 2010 a été une année efficace d'actions et de réflexion, aussi bien pour les activités que pour la gouvernance.

L'année 2011 devra approfondir ces travaux et continuer à mettre notre confédération en ordre de marche pour affronter les difficultés de tous ordres qui pointent à l'horizon. Notre capacité à être solidaire est une des conditions pour dépasser les situations délicates que La JPA rencontrera. Après 72 ans d'existence et de nombreux obstacles surmontés, La JPA a les moyens d'être une force de propositions et d'actions pour les années à venir.

Jacques Henrard

Secrétaire général de La JPA

1. AVOIR UNE EXPRESSION POLITIQUE SUR LE CHAMP DES VACANCES, DES LOISIRS ÉDUCATIFS ET DES SÉJOURS SCOLAIRES EN RÉFÉRENCE À LA COMPLÉMENTARITÉ ET DANS LE CADRE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

1.1. SUIVI DE LA PROPOSITION DE LOI INSTAURANT UNE AIDE AU DÉPART EN VACANCES

Eté 2008, le parti socialiste dépose à l'assemblée nationale un projet de loi instaurant une aide au départ en vacances (ADV) pour les enfants. L'aide annuelle de 200 euros minimum s'adresse aux mineurs qui n'ont pas accès aux vacances et aux loisirs. Elle est nominative et ciblée pour un départ en colos d'au moins une semaine. Fin 2009, les 61 associations membres de la plateforme pour le départ en vacances de tous les enfants et de tous les adolescents initiée par La JPA et des citoyens ont interpellé le gouvernement par l'intermédiaire des députés et des sénateurs sur la question du non départ des enfants.

En 2010, le gouvernement répond aux parlementaires en rappelant les dispositifs actuels Solidar'été, Ville Vie Vacances, et les aides des CAF pour les loisirs de proximité. Il confirme ainsi l'importance mais également l'insuffisance de ces dispositifs. Dans ces différentes propositions, le fait de partir n'est pas majoritairement soutenu, l'accent est mis sur le loisir de proximité. De plus, ces propositions n'existent pas sur l'ensemble du territoire. Elles ne permettent pas de chiffrer le nombre de jeunes réellement partis grâce à ces aides. Enfin elles sont insuffisantes. En effet, en 2010, 28 % de l'ensemble des mineurs ne sont pas partis en vacances, 37% des 5-12 ans, soit un sur trois, si sa famille dispose de moins de 3 000 euros par mois et un sur deux dans un foyer disposant de moins de 2 000 euros (selon le Sondage Ifop-Secours populaire français 2009).

Aujourd'hui, il n'existe plus de statistiques officielles de l'Insee sur le départ des enfants, seuls des sondages permettent d'avoir un aperçu. Reprendre en compte ce paramètre, permettrait de mieux connaître le profil des non partants et ainsi de mettre en œuvre une aide au départ ciblée.

Partir en séjours collectifs n'est pas accessoire pour les enfants. Cela comporte de nombreux enjeux éducatifs. En instaurant une aide au départ en vacances pour un séjour en colos, l'État reconnaîtrait tous ces apports. Cette aide ne peut se substituer aux dispositifs existants. Elle apporterait un cadre national dans lequel s'inscriraient les actions complémentaires d'autres institutions, adaptées aux réalités territoriales.

1.2. DES VACANCES ET DES LOISIRS ÉDUCATIFS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

La Jeunesse au plein air assure le secrétariat et l'animation du comité de suivi de la Charte de déontologie pour l'accueil de personnes handicapées dans les structures de loisirs et de vacances non spécialisées. En 2010, le comité a accepté dix nouvelles signatures, ce qui fait un total de 98 signataires (16 structures rédactrices + 82 structures ayant adhéré depuis le lancement de la charte) :

- Dans le Gard, La municipalité de Bagnols-sur-Cèze, la mairie d'Anduze, la communauté de Communes de Rhôny-Vistre-Vidourle, la mairie d'Aramon, l'association Cesam d'Aigues-Mortes et l'association Temps libre, tous organisateurs de centres de loisirs sans hébergement dans le Gard. L'accueil des enfants en situation de handicap est réalisé avec le concours et l'appui du collectif Handicap du Gard. Régulièrement, les animateurs participent à des formations. L'accueil des enfants, préparé avec le coordinateur Thierry Lopez, est progressif, de quelques heures à la demi-journée, le temps de rassurer chaque acteur. De plus, le collectif Handicap 30 a réalisé, en partenariat avec le groupe Portelli, un clip « Tu peux compter sur lui » sur l'acceptation du handicap et le vivre ensemble (www.youtube.com/watch?v=tAGIsYQrcmU).

- En Haute-Garonne, la municipalité de Toulouse représentée par son maire, Pierre Cohen, a signé la charte le 22 novembre 2010. Cette signature est pour la ville le moyen d'expliciter son nouvel engagement et de mettre en lumière les projets d'intégration réussis.

- En Loire-Atlantique, à Savenay, Loisirs Jeunesse accueille des enfants de 3 à 12 ans en centre de loisirs. Cette structure est à l'initiative de la Semaine de la diversité sur Savenay, l'occasion de sensibiliser l'ensemble de la population et particulièrement les animateurs.

- Dans le Rhône, le service municipal Jeunesse de Villefranche-sur-Saône et la communauté de communes de Beaujolais sur Saône-Pierre ont mis en place un travail avec la CAF et les établissements spécialisés pour la formation des animateurs et la mise en place d'un accueil de qualité. Lors de la signature, le délégué national chargé de cette région était accompagné du comité départemental de La JPA.

Le 4 février, le Comité de suivi de la charte de déontologie organisait une journée intitulée « Se connaître pour mieux accueillir l'enfant en situation de handicap ». Pierre Bonjour, docteur ès lettres et

sciences de l'éducation, a amené les participants à interroger largement notre projet de société. Éric

Plaisance, sociologue de l'éducation, a présenté l'évolution des concepts d'intégration et d'inclusion. Catherine Pruvost de la MDPH de Paris, Dominique Ktorza de l'ANCV, Isabelle Monforte de l'Ovlej ont illustré ces propos en présentant le projet de vie, les aides apportées par l'ANCV et les statistiques sur le départ en vacances des enfants en situation de handicap. Des intervenants de l'Isère et des Landes ont présenté les dispositifs et les réseaux sur leur département. Plus de cent personnes étaient présentes à cette journée riche en débats et en perspectives à développer sur les territoires.

Actions sur le territoire pour sensibiliser à l'accueil du handicap

Loire-Atlantique

À l'invitation de la directrice de la DDCS de Loire-Atlantique, plus de deux cents directeurs et animateurs se sont retrouvés à Nantes le 1er juin 2010 pour une réunion de préparation des accueils collectifs de mineurs de l'été. La thématique majeure de cette journée portait sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs et les séjours de vacances.

Parmi les invités, La JPA a présenté la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées. Elle a ainsi évoqué les finalités et les objectifs des politiques éducatives d'intégration sur des séjours ordinaires. Dans les échanges qui ont suivi, on a vu surgir de nombreux questionnements et témoignages sur les responsabilités des équipes, sur les conditions matérielles humaines d'une vraie intégration, sur les missions éducatives des ACM.

Picardie

L'UR JPA de La Picardie organisait le 29 novembre sa 9e rencontre à Beauvais, sur le thème du handicap dans les ACM. Pour comprendre le concept d'inclusion, le conférencier Éric Plaisance, professeur à l'université Paris-Descartes, conseille de déconstruire les évidences en vue de transformer les réalités non seulement matérielles mais également de représentation.

Pour le public jeune, provenant en majorité du monde de l'animation, la coordination des interventions est un facteur essentiel d'une véritable inclusion. Pour eux, la prise en compte est également indispensable en amont du centre de loisirs et de vacances pour mieux répondre aux besoins sur le terrain. Il est apparu dans les débats que, parmi les populations concernées dans les ACM, il y avait plus d'enfants ayant un handicap de comportement.

À l'issue de cette journée, l'UR JPA de Picardie a lancé un travail avec la DRJSCS en vue de créer un centre de ressources, qu'il sera nécessaire de mettre en lien avec les initiatives prises dans d'autres territoires.

Isère

Participation de La JPA à l'assemblée plénière de l'espace ressource handicap de l'Isère, le 31 mars 2010. Participation du comité aux travaux de la MDPH concernant les ACM, ainsi qu'au conseil d'administration de l'Apajh.

Deux nouveaux réseaux locaux pour développer l'accueil du handicap

Bas-Rhin

Un centre de ressources handicap-loisirs du Bas-Rhin a été mis en place par le comité départemental de La JPA. L'objectif est qu'il devienne un lieu d'informations pour tous. Il est animé par une salariée, grâce à l'appui du conseil général, de la DDCS et de la CAF.

Le comité départemental de La JPA et l'APEEIMC (Association parentale d'entraide aux enfants atteints d'une infirmité motrice cérébrale) ont organisé le 20 mars 2010 une réunion d'information intitulée « Pourquoi et comment rédiger un projet de vie pour l'enfant en situation de handicap ? ». Le projet de vie est un document qui peut recouvrir des aspects très divers (mode de garde, scolarité, loisirs, culture, mise en place d'une aide technique, logement, activité professionnelle…). Il s'agissait d'aider les différents partenaires à prendre en compte les loisirs et les vacances collectives dans le projet de vie de l'enfant en situation de handicap.

Le 20 octobre 2010, le comité a également organisé un forum sur le handicap au conseil général. Partant du constat, qu'il y a aujourd'hui plus de demandes de participation d'enfants en situation de handicap à des séjours ordinaires que de colos ouvertes, Suzanne Haar et Sonia Cardoner, du comité départemental, ont décidé d'inviter organisateurs, parents, services sociaux, structures d'accueils, acteurs politiques à cette journée de réflexion. Fanny da Motta y a présenté les résultats d'une enquête sur le départ des enfants en situation de handicap en colos qu'elle a menée auprès des organisateurs sur le département. La formation et les échanges entre tous les acteurs sont apparus comme l'une des clés pour réussir l'accueil de tous.

Haute-Garonne

Le comité de suivi de Haute-Garonne de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées a été créé en novembre, juste avant la signature de la Charte par la ville de Toulouse. Il entend s'adresser à d'autres collectivités locales et souhaite articuler aussi son action avec diverses initiatives : le service d'intégration accueils de mineurs-UFCV ou Handi-Ligue service d'inclusion.

Le 22 novembre 2010, la ville de Toulouse a donc signé la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées pour développer l'accueil de ces enfants dans ses centres de loisirs. Pierre Cohen, maire de Toulouse, a signé cette charte en clôture d'une mâtinée réunissant élus, services, associations de parents d'enfants handicapés, partenaires institutionnels et associations d'éducation populaire. La centaine de participants a débattu autour de deux tables rondes sur « préparation et conception partenariale du projet d'intégration » et « accueil de la personne en situation de handicap dans une dynamique d'intégration ». Cette manifestation est le résultat d'une démarche de travail partenarial entre les représentants locaux des fondateurs de la Charte et la mairie de Toulouse.

Une brochure « Accueillir l'enfant et le jeune handicapé » a été éditée par l'Inspection académique, la DDCSPP et le comité départemental de La JPA. Après « le Clae », « le CEL » et « la continuité éducative », c'est le 4e numéro de la collection partenariale « Mode d'emploi ».

Elle aborde l'accueil de l'enfant handicapé comme un tout : scolarisation bien sûr mais aussi activités périscolaires, loisirs, sport et vie dans la cité. La brochure traite transversalement les enjeux éducatifs et les questions légitimes des divers acteurs. Elle tente d'apporter des éléments de réflexion et des réponses pratiques. Elaborée par un groupe confédéral JPA (Apajh, Francas, Ligue de l'enseignement, Usep, Ceméa, délégué national en région), elle a été débattue ensuite avec la DDCSPP, l'IA et le Groupement inter associatif pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

La brochure a été présentée le 15 novembre 2010 à l'inspection académique et sera diffusée en 2011 vers les établissements scolaires, les collectivités, les associations, les parents d'élèves et d'enfants en situation de handicap et les accueils de loisirs.

1.3. Le droit aux vacances et aux loisirs au niveau européen

Par son implication au sein du conseil d'administration du Bureau international du tourisme social (Bits) devenu aujourd'hui l'Organisation internationale du tourisme social (OITS), La JPA souhaite contribuer à développer l'accès au tourisme social de tous les enfants, de tous les adolescents et de tous les jeunes aux niveaux européen et mondial. Aujourd'hui, c'est au niveau européen et mondial que la problématique du départ en vacances de tous les enfants et de tous les jeunes doit être portée, pour entraîner ensuite les échelons nationaux dans la prise en compte du Tourisme social. Nous voulons agir pour que l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant soit un jour effectif, en partageant les expériences, en portant la revendication du droit aux vacances pour tous avec l'OITS et son nouveau président Jean-Marc Mignon (Unat France).

1.4. La JPA et le débat sur les rythmes scolaires

Suite aux critiques grandissantes concernant la semaine de quatre jours de classe, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a lancé en 2010 une conférence nationale sur les rythmes scolaires.

La JPA a suivi attentivement ce débat national a un impact sur les vacances et les loisirs des enfants et s'est exprimée à plusieurs reprises. François Testu a été nommé au comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires en tant que chronopsychologue et en tant que président de La JPA. Dès le 10 juin, des organisations confédérées se retrouvaient au siège de La JPA et décidaient le 29 juin de créer une plateforme informelle d'échanges sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes, présidée par François Testu. En effet, il paraissait nécessaire, à la différence du cadre de la conférence de prendre en compte la totalité des temps de vie des enfants et des jeunes, y compris lorsqu'ils sont contraints par ceux des adultes. De plus, l'absence de représentants de parents, d'enseignants, de collectivités dans le comité de pilotage nécessitait des échanges réguliers. Enfin, un dialogue multilatéral inscrit dans la durée entre organisations est propre à dégager des éléments de consensus, alors qu'une seule rencontre avec le comité de pilotage ne permet pas de faire

évoluer les positions.

Des réunions mensuelles à partir du 9 septembre ont permis aux organisations membres d'exposer leurs points de vue et de fournir des contributions. Chaque présentation était suivie d'un débat avec tous les membres présents, sans éviter les questions vives. Les organisations suivantes ont ainsi présenté des propositions : Anateep, CFDT (et Sgen), DDEN, FCPE, FSU, Ligue de l'enseignement, Snuipp-FSU, Snes-FSU, Snep-FSU, UNL, UNSA-Education (et SE-Unsa). Des organisations n'ont pas apporté de contribution spécifiques mais ont participé aux réunions (Avéa-La Poste, EEDF, OCCE, Réseau français des villes éducatrices). Deux organisations non membres de La JPA ont été invitées et ont également participé activement aux travaux : l'Andev et l'Unat. Ces réunions avaient pour but de dégager des points de consensus, et les premières propositions ont été présentées en janvier 2011.

Sur le territoire, certains comités ou unions régionales ont également organisé des débats sur les rythmes scolaires ainsi que la place des vacances et des loisirs. Par exemple, dans la Loire, la FCPE, les Francas et La JPA ont eu plusieurs temps de réflexion autour des rythmes scolaires (la pause méridienne, les temps de l'enfant et l'aménagement de l'espace). La JPA a aussi été présente dans trois rencontres en Rhône-Alpes sur cette thématique. À Dijon, une conférence avec François Testu, organisée par le comité départemental de La JPA, a eu lieu avec les enseignants en IUFM. Le 1er juin 2010, une centaine de personnes a répondu à l'invitation du comité du Bas-Rhin et assisté à la conférence de François Testu sur les rythmes de vie des enfants.

1.5. Les dispositifs éducatifs locaux

Début 2010 s'est poursuivie la diffusion d'un DVD réalisé par La JPA, à la suite d'une journée d'études organisée le 26 juin 2009 sur les dispositifs éducatifs locaux et la place des vacances et des loisirs. Le DVD présentait les principales interventions de la journée dont les échanges essayaient de tirer des perspectives d'actions pour s'inscrire dans certains dispositifs, les faire évoluer, y articuler des actions JPA (bourses, premiers départs…) ou favoriser des partenariats.

Tiré à 2000 exemplaires, il a été largement diffusé, notamment auprès des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale (rectorats, inspections académiques, inspections départementales, IUFM…).

2. Assurer une veille réglementaire et juridique concertée, ainsi qu'un rôle d'expertise en ce qui concerne l'évolution de la réglementation et de la législation des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires.

2.1. Les évolutions réglementaires des accueils collectifs de mineurs

Le contexte

Les changements enclenchés en 2010 viendront influencer la règlementation des accueils collectifs de mineurs (ACM) en 2011. La JPA et son service juridique répondent continuellement présent aux invitations de la direction de la Jeunesse et de la Vie associative (Djepva) mais il est semble qu'il n'existe pas de volonté de la part de la Djepva d'être en situation de co-construction avec les associations de formation ou organisatrices d'ACM. Contrairement aux années précédentes il n'y a plus de rencontres formelles avec le ministère de la Jeunesse. Il faudra en 2011 reprendre les débats.

À la suite du bilan de l'année 2009 et de celui de l'été 2010, la Djepva a invité La JPA et plusieurs associations formatrices ou organisatrices d'ACM à travailler sur les thématiques suivantes : les comportements violents des jeunes, la production de statistiques utiles au secteur des ACM, l'organisation de séjours à l'étranger et la réforme des activités physiques et sportives.

Courant 2010, le ministère de la Jeunesse a intégré à la fois le ministère de l'Éducation nationale et a été absorbé dans les départements et dans les régions dans les services de la cohésion sociale sous l'autorité des préfets.

Ceci a produit l'effet suivant : l'État rappelle qu'il concentre de plus en plus son rôle en matière de protection des mineurs dans les ACM au travers de sa mission de contrôle administratif et juridique. La mission de conseil et d'accompagnement sera d'autant plus ténue que le nombre d'inspecteurs et de conseillers techniques diminue.

La mission de contrôle et d'évaluation est désormais exercée par des fonctionnaires provenant de cultures professionnelles différentes de celles des ACM. L'État tente d'atténuer les effets de la

méconnaissance des ACM en communicant des fiches thématiques pour aider ses directions territoriales interministérielles dans l'application de la règlementation.

Le contrat d'engagement éducatif

Suite à la demande de l'abrogation du contrat d'engagement éducatif (CEE) déposée par une structure syndicale de l'Isère, le conseil d'État a sollicité la Cour de justice de l'union européenne (CJUE). Son arrêt rendu le 14 octobre 2010 précise que le CEE est juridiquement reconnu sauf sur un point. Puisque la personne en CEE est considérée comme un travailleur, elle doit bénéficier d'un repos compensateur de 11 h consécutives entre deux périodes de travail. La CJUE demande donc à la France d'être conforme à la législation du travail concernant le repos compensateur et demande au conseil d'État de proposer une organisation des repos compatible avec la protection du travailleur. L'application de ces obligations aurait pour conséquence une organisation très complexe de la continuité de service et une augmentation de 10 à 50% de la masse salariale.

La Plateforme des accueils collectifs de mineurs créée à l'occasion de la mise en place du CEE entre 2000 et 2006 a été réunie à l'initiative de La JPA avec ses organisations confédérées. La position retenue est la suivante : toute recherche d'une solution technique est quasi-impossible et se traduirait par un surcoût pour les familles et la fermeture de structures. Autrement dit les ACM sont en danger. La solution est donc politique : la plateforme propose de cadrer l'animation volontaire et l'engagement éducatif par un volontariat spécifique aux ACM, aux séjours de vacances adaptées et aux formateurs. La mobilisation se développera en 2011.

Les accueils de jeunes

L'argumentaire valorisant les accueils de jeunes auquel La JPA a participé en 2009 avec la Djepva n'est toujours pas diffusé. Malgré notre demande, la Djepva ne souhaite pas s'engager autrement par écrit et ne renvoie qu'à l'application stricte de la règlementation.

La grippe H1N1

La JPA est ravie du fait que le risque pandémique de la grippe H1N1 durant l'hiver 2010 n'a pas eu l'effet annoncé. Cependant la médiatisation et la « paranoïa » institutionnelle ont eu pour effet de mettre en cause négativement le secteur des accueils de mineurs dans sa capacité à gérer ce genre de situation dite « pandémique ». Les recommandations officielles ont été néanmoins conformément diffusées.

Autres points

- La question des volumes d'air par chambrée n'est toujours pas résolue. Le Comité scientifique et technique du bâtiment a étudié ce problème et a rédigé un avis (non publié). La direction générale de la Santé (DGS) prendra le soin d'en tirer des conclusions. La JPA tient à être associée à ce travail mais en 2010 aucune rencontre n'a été organisée. Ce retard pourrait être lié à la volonté de la DGS de revoir et d'harmoniser l'ensemble des règlements sanitaires départementaux.

- La télé-procédure des déclarations des accueils, des séjours et des stages de formation est quasi généralisée mais avec beaucoup de difficultés. Déjà plus de 200 000 animateurs sont inscrits sur ce portail numérique. Il arrive encore trop souvent que la procédure ne considère pas toute la diversité des demandes. Cela provoque parfois des refus et des blocages. La télé-procédure des demandes du bulletin judiciaire est loin d'être parfaite du fait du rejet systématique lorsque la saisie n'est pas parfaite. Désormais, ce portail permet à l'organisateur déclaré de connaitre la liste des personnes interdites d'encadrer des mineurs. Sauf difficulté, il n'y a plus lieu de réclamer le bulletin n°2.

- L'application TAM-GAM (télé-procédure des accueils de mineurs) nécessite des aménagements qui doivent être soumis à la procédure d'autorisation exigée par la Cnil.

- Une réforme des activités physiques et sportives est annoncée pour 2011.

2.2. DES OUTILS CONFÉDÉRAUX

Le service juridique

La mission juridique est une des missions importantes de La JPA. Elle s'adresse en priorité aux structures organisant les accueils collectifs de mineurs. Tout au long de l'année le service juridique est sollicité par des comités de La JPA, des organisations confédérées ou non, des collectivités territoriales ou des particuliers. Sans avoir la prétention de pouvoir répondre à tous les problèmes posés, le service juridique a le souci d'apporter l'information utile rapidement, de faire des recherches, et si besoin, d'orienter vers d'autres ressources juridiques. Nombreuses sollicitations concernent la demande d'informations précises sur la règlementation des ACM, le contrat d'engagement éducatif, les taux d'encadrement, la rémunération, la sécurité. Selon le niveau de complexité de la demande le service juridique fait aussi des démarches auprès des différentes parties concernées par le problème posé.

Spécial directeur 2010

Le Spécial directeur ACM est un outil attendu et chaque année son succès se confirme. La participation des associations confédérées à sa rédaction est précieuse et indispensable. Les Ceméa, Les Francas, les EEDF, la Ligue de l'enseignement, Avéa La Poste, la fédération Léo Lagrange, la CCAS, l'UCPA et le comité JPA de la Loire ont participé aux travaux de l'édition 2010. Dans ce numéro, l'hygiène alimentaire, la laïcité et le développement durable ont été mis en exergue.

Pour l'édition 2011, dont le regroupement confédéral s'est tenu au siège des Ceméa en octobre 2010, ont été mis en avant l'année européenne du volontariat et de nouveau la laïcité.

Guide Enfants et espaces 2010

Mis à jour toute l'année grâce à la veille juridique et lors du regroupement du guide au début de l'automne, il est paru en version complète sur CD- Rom. En version papier, seulement la lettre D a été publiée. Ce choix est justifié par la relative importance des mises à jour sauf pour la lettre D qui est spécifique à la règlementation des ACM. Il est aussi justifié par l'étude d'un guide juridique en ligne. Ce projet a été reporté à la fin 2011 en raison de changements dans l'équipe du service juridique.

Pour l'édition 2011, dont le travail a été entamé fin 2010, La JPA a fait le choix d'alléger son contenu et de le réduire à une version papier en un seul volume. La version CD-Rom offre par contre une version complète.

Guide de la restauration collective de plein air

L'ouvrage Restauration collective de plein air des ACM – Guide des bonnes pratiques d'hygiène a été publié en novembre 2010. Saisi par La Direction générale de l'alimentation, le Conseil national de l'alimentation a émis un avis de validation positif. Le Guide a été publié par la Direction de l'Information légale et administrative (fusion des Journaux officiels et de la Documentation française). Ce guide, dont les travaux ont été pilotés par La JPA, est désormais la référence officielle et l'outil commun pour les organisateurs et les administrations de contrôle sanitaire. La Djepva a annoncé son soutien à l'élaboration d'un document d'accompagnement pédagogique de guide.

3. VALORISER ET COMMUNIQUER SUR LES CENTRES DE VACANCES ET LES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LES SÉJOURS SCOLAIRES AUPRÈS DES FAMILLES, DES ENSEIGNANTS, DES INSTITUTIONS, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES…

3.1. DES PUBLICATIONS POUR VALORISER LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LES SÉJOURS SCOLAIRES

La revue *Loisirs Éducation*

Loisirs Éducation est la revue de La JPA. Trimestrielle, elle présente dans chaque numéro un dossier de seize pages consacré aux accueils collectifs de mineurs et à la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant. Dans le dossier comme dans les rubriques hors dossier, elle met en valeur majoritairement les points de vue et les actions des organisations confédérées. Les lecteurs de la revue sont essentiellement des responsables agissant dans les ACM que ce soit dans une association, une collectivité locale ou un comité d'entreprises. Elle est également lue par des animateurs et des directeurs d'ACM. Ses dossiers sont aussi utilisés en formation.

N°434 de mars 2010 « Loisirs éducatifs : l'école est finie… l'éducation continue »

Le dossier était consacré aux activités vacances/loisirs des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

L'éducation s'arrêterait-elle lorsque les enfants quittent l'école ou la famille ? Plus personne ne le croit. Médias, Internet, pairs, rue… constituent en effet autant d'influences majeures qui contribuent de fait à l'éducation. La concurrence est même rude et les familles sont souvent démunies pour faire leur choix. Dans le temps libre, majorité du temps de vie des enfants et des

jeunes, le loisir éducatif n'échappe pas à cette concurrence. Face aux pressions des loisirs commerciaux qui favorisent zapping et pulsions consuméristes, les vacances et les loisirs collectifs affirment leur valeur éducative ajoutée. Celle qui les anime aujourd'hui en tant que partenaire éducatif à part entière assumant sa filiation, sa complémentarité avec l'école.

Dans le dossier, parents, enseignants, institutions se sont exprimés sur la place des vacances et des loisirs éducatifs dans l'éducation.

N°435 de juin 2010, « Le mini-camp un vrai projet de vacances »

Le dossier était consacré au succès des mini-camps organisés par des centres de loisirs. Aujourd'hui, il y a presque autant d'enfants qui partent en mini-camp qu'en séjour de vacances. Ce séjour de quatre nuitées au maximum semble répondre aux attentes des familles : connaissance de l'équipe et des autres enfants, coût modéré, éloignement modeste, courte séparation et aventure de vacances. Si le mini-camp, c'est la confiance, il a aussi des atouts éducatifs à faire valoir. Il est possible de faire de ce séjour un vrai projet construit avec les enfants. Ils vont apprendre à vivre ensemble, développer leur autonomie, devenir solidaires… Une expérience qui enrichira les relations tout au long de l'année au centre de loisirs.

N°436 de septembre 2010, « Des loisirs adaptés aux 3-6 ans »

Le dossier était consacré aux loisirs et aux vacances des 3-6 ans. Accueillir ces enfants en centre de loisirs ou en colos demande de prendre en compte leurs besoins individuels spécifiques. Cela est plus important que pour une autre tranche d'âge.

Les chercheurs en psychologie interrogés dans ce dossier préconisent aux équipes de respecter leurs besoins de sommeil, de sécurité, leurs rythmes qui sont en train de s'installer, de développer les relations avec leurs parents et de leur laisser la liberté de faire ou de ne pas faire.

Les équipes des centres cherchent à prendre en compte ces besoins individuels tout en gérant la dimension collective. Elles se préoccupent également d'adapter les lieux d'accueil et leurs pratiques éducatives. Enfin, des stages d'approfondissement BAFA Petite enfance forment les animateurs.

Surtout quand les enfants sont petits, les centres de loisirs et les colos peuvent être considérés par les parents avant tout comme un mode de garde. Néanmoins la qualité de leur accueil et leurs objectifs sont conçus pour favoriser le bien-être et construire l'autonomie du jeune enfant.

N°437 de décembre 2010, « La pause méridienne : temps périscolaire… oui mais éducatif ! »

Le dossier de ce numéro a été réalisé en partenariat avec la fédération Léo Lagrange

Plus personne ne l'ignore, le temps des enfants à l'école déborde largement du temps de l'école proprement dit, faisant donc du temps périscolaire – pause méridienne, accueils du matin et du soir – un réel enjeu. Pionnières en la matière, les associations éducatives complémentaires proposent de conjuguer ambition éducative et respect du temps de loisir des enfants. Mais, politiques

d'accueil de loisirs ou simples garderies, les choix diffèrent selon les territoires, créant de véritables inégalités dans un secteur où l'État est curieusement absent.

Le choix a été fait d'aborder la problématique du temps périscolaire dans deux dossiers distincts par souci de clarté, même si le temps périscolaire constitue un tout relevant d'un projet global.

Le numéro de décembre est consacré à la pause méridienne et celui de juin 2011 portera sur les accueils du matin et du soir. Le dossier de décembre emmène le lecteur visiter différents restaurants scolaires, rencontrer les cuisinières, les équipes d'animation, les communes. La revue rend également compte d'un débat entre la fédération Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement et la fédération nationale des Francas sur comment faire évoluer la pause méridienne vers plus d'éducatif.

Le Spécial Classes de découvertes

Il a été décidé de publier un document qui aurait a pour objectif général d'aider l'enseignant du premier degré à monter son projet de classe de découvertes et de l'inciter à s'adresser aux organisateurs qui composent La JPA. Le *Spécial Classe de découvertes* est donc paru en septembre 2010, il est vendu au prix de 4 euros.

La Ligue de l'enseignement, les EEDF, le Snuipp, le SE-Unsa et la fédération générale des PEP ont participé activement à la réflexion et à la rédaction de cet outil.

En 68 pages, cet outil aide les professeurs des écoles maternelles et élémentaires à :

- Réussir leurs démarches : textes officiels, projet pédagogique, aides financières, responsabilités juridiques…
- Ne pas être seuls à porter le projet : s'appuyer sur les parents, sur les collectivités territoriales, sur les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public membres de La JPA…
- Partir avec tous les enfants : atteints d'allergies, en situation de handicap, "difficiles", les plus jeunes…
- Convaincre les parents…

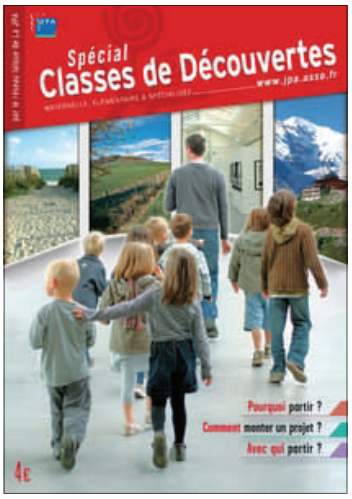

Il fait la promotion des membres de La JPA qui organisent des classes de découvertes et a pour but de donner envie aux enseignants de tenter cette aventure épaulés de nombreuses ressources.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération générale des PEP et La JPA, toutes les écoles maternelles et élémentaires de France ont reçu un exemplaire gratuit en septembre. Les IA et les IEN ont également été destinataires d'exemplaires.

Les organisations confédérées, les comités départementaux et les unions régionales étaient invités à commander ce magazine pour le faire connaître aux enseignants lors de leurs divers contacts.

La *JP@enlignes*

Comme chaque année, vingt numéros de La *JP@enlignes* ont été publiés en 2010. Ce bulletin

d'information de La JPA paraît en effet tous les quinze jours. Il est tiré à 2 700 exemplaires et diffusé à l'ensemble des comités départementaux de La JPA et des différents niveaux (national, régional et départemental) des organisations confédérées.

Les informations rendent compte :

- en pages 1 et 2, des dossiers traités par le siège national de La JPA,
- en page 3, des actions engagées dans le réseau par les comités départementaux, les unions ou coordinations régionales, les organisations confédérées et les partenaires de La JPA,
- en page 4, on trouve les derniers textes de loi sur les accueils collectifs de mineurs, les publications récemment parues et arrivées au service documentation de La JPA, ainsi qu'un agenda des prochaines manifestations en lien avec l'éducation.

Régulièrement, des encarts insérés dans le numéro permettent de compléter l'information en proposant par exemple des bons de commande ou des présentations de manifestations.

À noter : un numéro spécial a été publié le 2 février 2010. En six pages, il présentait la Charte confédérale et les orientations 2010-2012 de la confédération, textes adoptés respectivement lors du Congrès exceptionnel du 25 novembre 2009 et par le conseil d'administration du 19 janvier 2010.

La *JP@enlignes* est un outil d'information important et bien identifié pour l'ensemble du réseau de La JPA. Les numéros sont archivés et disponibles sur le site Internet de La JPA, dans l'extranet.

Des bulletins d'information publiés sur le territoire

Midi-Pyrénées

Le *JP@ en ligne* Midi-Pyrénées est un outil de lisibilité de l'action de l'UR JPA diffusé en interne aux comités départementaux et aux organisations confédérées et en externe auprès des divers partenaires.

Bas-Rhin

Le comité fait paraître tous les trois mois un bulletin traitant de l'actualité de La JPA et des confédérés sur le département.

Loire

Le comité JPA a édité et diffusé des dépliants et des flyers sur les séjours de vacances des confédérés dans toutes les écoles du département, les mairies et les services sociaux.

Le comité coordonne, sous l'égide de la DDCS, le collectif Graines de vacances, qui a édité et diffusé des documents vers les écoles, les collèges, les lycées, les services sociaux et les mairies.

Rhône-Alpes

L'UR JPA a produit deux documents (synthèses et prospectives) suite des travaux réalisés en 2009 : les pratiques d'éducation au développement durable dans les accueils collectifs de mineurs de la région

(cette action avait impliqué la Ligue de l'enseignement de la Loire et Léo Lagrange), l'éducation au développement durable dans la formation BAFA (cette action avait impliqué les Francas, Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, les Ceméa, les EEDF et l'Aroeven). Ces documents ont été notamment diffusés auprès du CR, du CG de l'Isère et du Grand Lyon.

3.2. DES SITES INTERNET POUR VALORISER LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LES SÉJOURS SCOLAIRES

Le site www.jpa.asso.fr

Ouvert en juillet 2007, le site de La JPA (www.jpa.asso.fr) présente les actualités de La JPA, au siège comme dans les régions et dans les départements, dès la page d'accueil. Les activités régulières, les informations concernant les vacances et les loisirs éducatifs des enfants et des adolescents alimentent également les rubriques de ce site, actualisées plusieurs fois par semaine. Il est également possible de faire un don ou une commande de publications en ligne. Un espace extranet est réservé aux membres de La JPA.

Chaque semaine, une lettre d'information électronique est envoyée à l'ensemble du réseau de La JPA afin de signaler les dernières actualisations.

Avec les précautions d'usage liées à la fiabilité du service fourni par l'hébergeur du site, les statistiques du site Internet de La JPA permettent de relever quelques chiffres significatifs liés à la fréquentation du site.

Moyenne journalière de visites quotidiennes en 2010 : 447 en janvier, 410 en mai et 472 en novembre. Totaux mensuels des visites en 2010 : 13 861 en janvier, 12 732 en mai et 14 165 en novembre.

Le site www.colos-loisirs.fr

À l'été 2010, La JPA a ouvert un site Internet pour présenter les séjours collectifs et les organisateurs de vacances et de loisirs de La JPA, à destination des parents. Son contenu a été réfléchi dans le cadre d'un groupe de travail réunissant la Ligue de l'enseignement, la Fédération des Aroeven, Avea-La Poste.

Les pages présentent l'aspect éducatif des accueils collectifs, l'intérêt de partir, les questions de sécurité, les aides financières et la liste des organisateurs de formations et de séjours de La JPA avec des liens directs vers leur site Internet.

Le blog de La JPA sur le site www.cafepedagogique.net

De novembre 2009 et avril 2010, La JPA a alimenté un blog sur le site du Café pédagogique, principal site réalisé pour les enseignants (160 000 abonnés).

Depuis la page d'accueil, les internautes ont pu lire ce chapeau du blog de La JPA. « Dans le cadre de son partenariat avec La Jeunesse au Plein Air, le Café Pédagogique cherche à sensibiliser les enseignants à l'intérêt des séjours scolaires et à leur faire mieux connaître les dispositifs d'aide aux élèves participants, à promouvoir la campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA. Quatre sujets étaient proposés :

- La campagne de solidarité et de citoyenneté
- Les projets de sorties scolaires
- Les enjeux du départ en classes de découvertes et en séjours scolaires
- Les aides au départ

Les enseignants, chefs d'établissement ont pu y trouver des renseignements précis (procédures, réglementation) et des témoignages, des conseils. Ce blog a permis également de renvoyer sur la site de La JPA.

Les sites Internet de comités départementaux

Bas-Rhin

Le comité a mis en place un site Internet : www.jpa67.free.fr. On y trouve toutes les informations sur le comité, ses actions, des onglets spécifiques pour la campagne de solidarité et de citoyenneté et les aides aux vacances. Quatre étudiants en IUT communication ont réalisé une rubrique consacrée aux classes de découverte. Cette rubrique s'adresse aux enseignants pour faciliter la mise en œuvre de leur projet, leur apportant tous les renseignements réglementaires, les formulaires, répertoriant les aides financières possibles. C'est aussi un espace de promotion des classes de découvertes à travers des témoignages et un forum.

Hautes-Alpes

Le comité JPA alimente régulièrement une rubrique dédiée à La JPA sur le site Internet de l'inspection académique.

Loire

Le comité a crée un site internet : www.jpa42.fr où l'on peut retrouver toutes les infos sur les ACM organisés par les organisations confédérées.

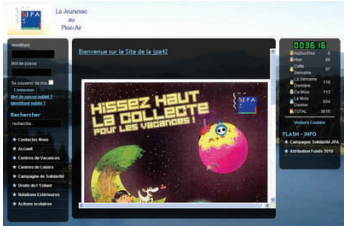

3.3. DES ÉVÉNEMENTS POUR VALORISER LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LES SÉJOURS SCOLAIRES

Journée nationale sur la complémentarité éducative des vacances et des loisirs le 22.06.2010

Le 22 juin 2010, plus de 70 personnes ont participé à une journée de réflexion sur la complémentarité éducative des vacances et des loisirs, organisée par La JPA. Les débats ont fait apparaître l'indispensable nécessité de réaffirmer la multiplicité des lieux éducatifs et de faire reconnaître la place des loisirs et des vacances dans la complémentarité éducative.

Francis Lebon, sociologue, a retracé l'histoire des accueils collectifs de mineurs. Si, dans le passé, les acteurs des temps de vacances et de loisirs étaient souvent communs à ceux de l'école, aujourd'hui les évolutions des modes de vie (transport…), du recrutement et du métier d'enseignant demandent de recréer des liens. Enfin, si éduquer c'est reconnaître l'ensemble des influences qui concourent à la formation des individus, tout est complémentaire. Pourtant, être complémentaire, ce n'est pas forcément rechercher la cohérence avec les autres acteurs et risquer de devenir conformistes, précise Véronique Laforets, chargée de mission au Centre de ressources enfance famille école de l'Isère.

Nous sommes tous des co-éducateurs et les inégalités d'accès aux loisirs et aux vacances sont grandes, c'est pourquoi les temps péri et extrascolaires devraient être organisés sur l'ensemble du territoire.

Deux tables rondes avec Véronique Decker, directrice d'école à Bobigny et militante à l'ICEM, Christiane Allain, vice-présidente de la FCPE, Didier Jacquemain, délégué général adjoint de la fédération nationale des Francas et Michelle Olivier, du Snuipp, Gilles Baillat, président de la CDIUFM et Jean-Louis Colombies, délégué national de La JPA, ont largement contribué aux échanges de cette journée.

Journée nationale des colos et des centres de loisirs le 20.07.2010

Pour la cinquième année consécutive, La JPA a organisé la Journée nationale des colos et des centres de loisirs. Cette année, la journée a été associée au lancement d'un site Internet des colos et des

centres de loisirs www.colos-loisirs.fr. Ce site valorise les accueils collectifs de mineurs pour les faire connaître, présenter la spécificité des projets des organisations de La JPA, susciter la curiosité, motiver les recherches pour, finalement, déclencher l'inscription. Pour son lancement, tous les enfants et tous les jeunes en centres de loisirs ou en colos ont été invités à réaliser des productions (graphiques, sonores, visuelles…) sur le thème « Affiche et montre ta colo ou ton centre de loisirs ». Ces productions étaient aussi à envoyer à la presse, aux élus, aux parents ou à La JPA nationale pour une publication le 20 juillet 2010.

La JPA aux Assises nationales de l'éducation du 5 juin 2010 et l'Appel de Bobigny

La JPA avait participé aux premières Assises le 6 juin 2009 à l'Hôtel de Ville de Paris et a également participé aux secondes le 5 juin 2010 à Bobigny. Elle y a présenté l'intérêt éducatif des accueils collectifs de mineurs et a rappelé la nécessité de prendre en compte tous les temps de l'enfant pour construire une politique éducative globale.

Un appel a été ensuite rédigé. Il a été signé par de nombreuses organisations, dont la Jeunesse au plein air.

La JPA au Salon de l'éducation

La JPA a participé à l'édition 2010 du salon européen de l'éducation. Parmi les éléments du succès de celle ci, l'invité d'honneur du salon (les 41emes olympiades des métiers) et son articulation avec le salon de l'Étudiant et les salons professionnels Educatec et Educatice.

Pour la troisième année consécutive, La JPA a tenu un stand avec dix autres associations rassemblées sous la bannière du CCOMCEN mais aussi, et pour la première fois, sous celle du Cape. L'occasion une nouvelle fois de partager, outre nos valeurs, un espace de 72 m2 et d'y accueillir les visiteurs mais aussi nos militants lors de moments de rassemblements conviviaux.

Journées de réflexion sur le territoire

Alsace

Le 31 mars, le comité a organisé un forum sur les classes de découvertes à Strasbourg. Une table ronde réunissait le CG, l'IA, la FCPE et l'association des maires. Et une exposition permettait de promouvoir les séjours des organisateurs.

Le 1er juin, le comité a organisé à Strasbourg une conférence de François Testu, président de La JPA, sur les rythmes de vie des enfants. Une centaine d'enseignants étaient présents.

Le 20 octobre, le comité a organisé un forum au conseil régional à Strasbourg : Accueillir l'enfant en

situation de handicap en centre de vacances ou en centre de loisirs ordinaires. (voir 11.)

Champagne-Ardenne

Haute-Marne

À l'initiative de la DDCS, du CG et de la CAF, une centaine de directeurs et de professionnels de l'animation du département de la Haute-Marne se sont retrouvés à Langres le 8 juin 2010 pour une journée de travail de préparation des accueils de mineurs de cet été. Invitée par la DDCS, La JPA est intervenue sur la thématique de la plus-value éducative des colos. L'occasion était aussi offerte aux militants du comité JPA de Haute-Marne de renouer avec les institutions présentes, d'évoquer les raisons du non-départ et d'envisager de futurs partenariats d'aides aux départs en vacances sur le département.

Picardie

La DRJSCS a financé l'UR JPA et les Ceméa de Picardie pour mener une étude et faire des propositions pour faciliter le départ en vacances des jeunes au niveau de trois Pays de Picardie : le Grand Amiénois, le Pays Chaunois et le Plateau Picard. La restitution de cette étude sera faite au premier semestre 2011.

Île-de-France

Val-de-Marne

Le comité a organisé une formation les 25 et 26 novembre et le 2 décembre sur l'enfance maltraitée auprès d'élus, de chefs de service enfance/jeunesse, de directeurs, d'animateurs des communes du Val-de-Marne.

Il est intervenu dans la formation des cadres du ministère de la cohésion sociale le 30 octobre et auprès du Point d'information jeunesse d'Orly sur l'engagement des jeunes le 6 septembre.

La commission Corala (Commission recherche action loisirs adolescents) a continué ses travaux. Cette commission est copilotée par le comité JPA et la DDCS. On y retrouve la CAF, le CG, les Francas, la Ligue de l'enseignement et l'Ifac.

Midi-Pyrénées

Tarn

Fin 2010 est paru le Livre blanc sur l'engagement des jeunes, publié par le comité de La JPA du Tarn. Il rend compte d'une journée d'échanges sur cette thématique organisée le 2 décembre 2009. Les jeunes rapporteurs des ateliers sont devenus les rédacteurs de ce Livre blanc dans un dialogue avec le groupe de travail de La JPA, animé par Myriam Laskawiek de Léo Lagrange réunissant Adepec (Association départementale pour l'éducation à la citoyenneté), Afev, EEDF et le délégué en région JPA. Ainsi est né un livret original dans sa forme et son contenu. Sur un ton propre aux jeunes, il rend compte des échanges et soumet plusieurs propositions originales susceptibles de favoriser l'engagement des jeunes dans les associations.

Pour clôturer, provisoirement, ce chantier, tout le monde avait rendez-vous le 2 décembre 2010 sur le campus de l'université Champollion à Albi pour participer à une émission en direct de Radio Albigès. Deux jeunes, des représentants du conseil général, de la DDCSPP et de La JPA ont échangé

sur le contenu de ce Livre blanc qui va être largement diffusé dans les associations et vers les collectivités locales.

Haute-Garonne

Le mercredi 19 mai 2010, les AECEP de Haute-Garonne (Afev, Aroeven, Ceméa, EEDF, Francas, La JPA, Ligue de l'enseignement, OCCE) ont proposé, en partenariat avec l'inspection académique, les 2e Rencontres Collèges et Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (AECEP) sur le thème : « organiser les partenariats pour répondre aux besoins ».

Le but de ces rencontres est de réfléchir au sens du partenariat entre collèges et AECEP ainsi qu'aux formes qu'il peut prendre. Articuler l'accompagnement éducatif avec les dispositifs existants (FSE, Clac, École ouverte, Accompagnement à la scolarité, CESC…), enrichir les offres éducatives au travers d'animations nouvelles, d'aide à l'élaboration de projets, de formations sur site, d'aides financières… constituent autant d'actions partenariales possibles. Sont intervenus dans cette rencontre Éric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement et Éric Tournier, inspecteur d'académie adjoint de la Haute-Garonne.

Le comité de La JPA de Haute-Garonne a organisé le 2 février 2010 une réunion à la préfecture avec la DDCSPP, afin de permettre à ses membres de comprendre les contours et les enjeux du Scribe. Le SChéma Régional de lutte contre l'Illettrisme et pour l'accès aux compétences de BasE définit un programme d'action concerté des services de l'État. Les vingt-cinq participants ont pu ainsi entendre la présentation du Scribe par Évelyne Cavet, chargée de mission Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) au secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar). Guilaine Roman, de l'inspection académique du département a détaillé ensuite l'orientation 2 du schéma « qualifier et organiser la prévention de l'illettrisme » animée par le rectorat. Le débat a porté sur l'intérêt d'actions transversales entre Clae/École/Associations. Cette réunion a été aussi l'occasion de lancer un nouveau chantier associations de La JPA, DDCSPP et IA : appel à projets sur l'incitation à la lecture-écriture dans les Clae et l'accompagnement à la scolarité posant un partenariat avec un établissement scolaire, création d'un groupe d'accompagnement de pratiques. Bref une excellente opportunité pour relancer le travail collectif sur la lecture effectué entre 2004 et 2008 et de faire une démonstration concrète de l'apport du loisir éducatif, à côté de l'école, pour prévenir l'illettrisme.

<u>Provence-Alpes Côte d'Azur</u>

Hautes-Alpes

« Inscrire son enfant en colo, est-ce s'en débarrasser ? ». C'est autour de cette question, un peu provocatrice, que se sont déroulées les 3e Rencontres annuelles "Les Colos c'est bon pour grandir" dans les locaux du conseil général des Hautes-Alpes à Gap, le 26 avril. La manifestation était organisée par un comité de pilotage coordonné par le comité JPA du département et composé de représentants de La JPA, de la DDCS, de la CAF, de la ville de Gap, des PEP, de la Ligue de l'enseignement, de la FCPE, du Snuipp, du SE et des DDEN.

Les différents participants – une cinquantaine – représentants de communes, parents, responsables institutionnels (CAF, DDCS, Education nationale,…), acteurs associatifs (PEP, Ceméa, La JPA, Ligue de

l'enseignement, OCCE, DDEN, Udaf,…), ainsi que Stéphane Clerget, pédo-psychiatre, ont pu échanger sur les apports positifs des colos. Tout au long de la journée, des éclairages ont été apportés sur les freins culturels et psychologiques qui empêchent l'inscription en colo.

Rhône-Alpes

Le 7 juin, l'URJPA a co-organisé, avec ses partenaires du Collectif régional pour la promotion des centres de vacances et de loisirs, une conférence de presse donnant la parole aux candidats aux élections régionales sur le thème des vacances collectives d'enfants et de jeunes. Trois partis ont participé : le Parti socialiste, le NPA et Europe écologie. Un article est paru dans le Progrès. Implication des Francas, de l'association Léo Lagrange, de l'Aroeven.

L'URJPA était présente à la rencontre avec les candidats aux élections régionales organisées par la CPCA régionale le 5 mars.

L'URJPA est intervenues aux assises des centres de vacances en Vercors, le 3 novembre.

L'URJPA est intervenue lors d'une rencontre organisée par le Grand Lyon en novembre, sur l'évaluation en éducation au développement durable ; avec l'implication des Francas, elle a produit et présenté un diaporama (mis en ligne sur le site national).

L'URJPA a participé comme membre du jury, au jury Bapaat Lecture organisé par la DRJSCS à Voiron le 7 juin.

L'URJPA a participé, comme représentant du secteur des loisirs collectifs d'enfants et de jeunes, aux trois réunions de démarrage d'un groupe multi partenarial sur l'éducation à la santé et au développement durable, organisé conjointement par le Graine Rhône-Alpes et l'Ireps.

La JPA a participé aux réunions du comité de pilotage du Crefe 38 pour y porter les problématiques du secteur des vacances et des loisirs. Le comité a également présidé le Crefe 42 jusqu'à sa dissolution juridique en mars 2010.

La JPA a tenu un stand à YESS, journées de l'Economie sociale et solidaire organisées à Grenoble le troisième week-end de septembre.

3.4. Le centre de documentation, un lieu de ressources

Le fonds documentaire du centre de documentation se constitue de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom. Les documents (en dehors des abonnements aux revues) sont obtenus par achat, échange ou don. Les revues, les bulletins ou les lettres d'information reçus représentent environ 115 titres (dont 20 abonnements payants). Les domaines couverts par les abonnements concernent la presse générale, les sciences humaines, ou plus spécifiquement les loisirs, l'éducation, la pédagogie, la sociologie mais aussi le droit ou la comptabilité.

Le centre de documentation répond à des demandes internes (pour le comité de rédaction de Loisirs éducation, pour la préparation d'un événement…) ou externes de recherches documentaires spécifiques aux loisirs ou vacances des enfants et des jeunes ou parfois plus générales mais relatives au domaine de l'éducation ou au monde associatif. Concernant les publications de La JPA, le centre de documentation élabore les pages "Ressources" et "Publications du réseau JPA" de *Loisirs Éducation* et la page 4 de La *JP@enlignes* en intégralité ou en collaboration avec le service juridique. Pour les revues reçues, un bulletin de sommaires numérisé destiné aux délégués de La JPA est réalisé chaque mois.

Le centre de documentation dispose d'une licence du logiciel documentaire Kentika pro. Il a adhéré au club des utilisateurs du logiciel Kentika. Le club a pour principal objet, d'une part de défendre les intérêts collectifs des utilisateurs et de participer aux choix d'évolution du logiciel en collaboration avec le développeur et éditeur du produit, et d'autre part de faciliter les échanges d'expérience et d'entraide entre les utilisateurs.

Le catalogue informatisé du centre de documentation s'enrichit des sommaires détaillés et des articles des dossiers de Loisirs Éducation avec pour objectif d'y intégrer les numéros des dix dernières années dans un premier temps. Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer le thesaurus qui permettra l'indexation des documents de la base de données. Ces travaux permettront de finaliser le catalogue informatisé avant sa mise en ligne sur Internet.

3.5. LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

S'agissant des relations avec la presse, La JPA a deux visées :

- contribuer à faire connaître la confédération avec les organisations qui la composent, ses actions et sa conception de l'éducation,
- valoriser ce qui se passe sur le temps des loisirs, en montrer la dimension éducative et donner une image positive des séjours de vacances et des accueils de loisirs et de scoutisme.

En 2010, outre la communication sur ses propres activités, La JPA a plus particulièrement fait part de son point de vue sur :

- la semaine de quatre jours de classe
- la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.
- Le soutien du ministre de l'Éducation nationale aux actions de La JPA
- L'ouverture du débat sur les rythmes scolaire
- La réforme des collectivités à l'occasion de la journée des colos

Des propositions de communiqués de presse ont été faites aux comités départementaux dans la

préparation de la campagne de solidarité et de citoyenneté 2010.

Un abonnement à un système de veille permet de mieux connaître les retombées sur la presse quotidienne nationale, régionale mais aussi sur la presse spécialisée. L'année 2010 a permis de changer de prestataire pour bénéficier d'un panorama diffusable par newsletter auprès des comités départementaux, dont la mise en place se fera au début de l'année 2011. Il s'agit essentiellement d'articles dans la presse quotidienne régionale, selon une saisonnalité bien repérée : les colonies de vacances pendant l'été, le vote des budgets des collectivités de décembre à mars, les lancements de la campagne en janvier-mars.

Les opérations plus spécifiques des comités départementaux sont relayées : opérations premiers départs, journées d'information sur les séjours et sur les aides financières, départ ou retour des classes de découvertes. Des journées d'études, des colloques, des conférences sur des thématiques propres ponctuent également l'année.

3.6. SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS À L'APPORT ÉDUCATIF DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET DES SÉJOURS SCOLAIRES

Une convention entre la CDIUFM et La JPA

La Conférence des directeurs d'instituts universitaires de la formation des maîtres (CDIUFM) et La JPA ont signé le 20 juillet 2010 un accord cadre de partenariat sur la formation des enseignants. Celui-ci doit aider les associations éducatives laïques agissant pour que les vacances et les loisirs inscrits dans la complémentarité éducative, soient reconnus comme temps éducatifs complémentaires à aux temps de l'école et de la famille. Il doit aussi permettre à ces associations regroupées au sein de La JPA, d'intervenir auprès des futurs enseignants en formation. Ce texte s'appuie sur les compétences du référentiel métier des enseignants et sur la charte confédérale de La JPA. Cet accord cadre s'inscrit dans un paysage actuellement en plein bouleversement, avec la mise en œuvre de la mastérisation et le rattachement des IUFM aux universités.

Mise en vigueur à la rentrée de septembre 2010, la « mastérisation » fait suite à l'intégration, parfois la dilution, des IUFM dans les universités et s'inscrit dans le contexte d'autonomie (loi LRU). Elle transforme radicalement la formation des enseignants en lui faisant perdre notamment la dimension professionnelle qui caractérisait l'année en IUFM. Le slogan de la CD IUFM résume assez bien la problématique : « Enseigner est un métier qui s'apprend ». Cette réforme est quasi unanimement critiquée au cours de l'année 2010.

Ce nouveau cadre a profondément déstabilisé les interventions des AECEP coordonnées par les comités départementaux de La JPA qui ne trouvent pas facilement place dans les maquettes très universitaires des nouveaux masters. Il a aussi fait émerger parfois de nouvelles demandes des IUFM sur des partenariats pour de nouvelles formations ou sur des reconversions qui dépassent le cadre des missions de La JPA. Ces demandes doivent trouver des conditions de mises en place au moins conjuguées avec les actions collectives coordonnées par La JPA, qui doivent être maintenues dans l'intérêt de tous.

Des actions locales de formation auprès des enseignants

Aquitaine

Dordogne

Le comité a organisé une journée auprès de 35 directeurs d'école en formation. La campagne de solidarité, les aides JPA/ANCV pour les classes de découvertes et les AECEP comme lieux de ressources leur ont été présentées.

Bretagne

Morbihan Organisation d'une journée sur un centre de classe de découvertes pour les étudiants en IUFM pour leur permettre de mieux appréhender les classes de découverte (financement et organisation des séjours).

Languedoc-Roussillon

Pyrénées Orientales

En novembre, une formation d'une journée a été organisée par le comité JPA auprès 40 nouveaux directeurs d'écoles. Le thème était le suivant : connaissance des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et des actions qu'elles développent en liaison à l'école.

Midi-Pyrénées

Le partenariat des AECEP réunies autour de La JPA et l'IUFM a connu un développement positif traduit par un accord cadre régional pour les années 2007-2009, des interventions de plusieurs jours sur les huit départements de la région et une présence de l'UR JPA au conseil d'école de l'IUFM.

Pour poursuivre ce travail en 2010, dans le nouveau contexte de la « mastérisation », l'UR JPA a organisé une rencontre le 10 juin avec le directeur de l'IUFM, la responsable du master « enseignement, formation, éducation » et plusieurs responsables de spécialités.

Trente participants issus des comités départementaux et des responsables régionaux des AECEP ont participé aux travaux. Les débats ont été tournés vers l'avenir malgré nos inquiétudes liées à la disparition de la formation professionnelle des enseignants. Dans un cadre universitaire, conciliant désormais recherche, stages, approche professionnelle et préparation du concours, il a été recherché des pistes de travail permettant d'offrir à des étudiants une vision éducative plus large du métier d'enseignant. Ceci pour leur permettre d'appréhender la polyvalence, les projets

pluridisciplinaires et partenariaux avec une sensibilisation aux classes de découvertes, aux temps de loisirs éducatifs, à l'accompagnement à la scolarité, à l'accueil du handicap et aux projets éducatifs sur la citoyenneté, la solidarité et la coopération. D'autres aspects dépassant le cadre des activités autour du temps du loisir éducatif sont apparus et seront traités avec l'IUFM en lien avec la branche professionnelle et les organismes de formations.

Diverses actions confédérales de formation des enseignants ont été réalisées en Midi-Pyrénées. Ces formations avaient pour objectif de Sensibiliser les enseignants à la complémentarité éducative des temps péri et extra scolaires avec ceux de l'école. Au total, 276 enseignants (professeurs d'école en IUFM, conseillers principaux d'éducation, principaux de collège…) ont suivi une formation pour un total de 4505 heures dans les huit départements de la région. Ces formations ont été réalisées avec les AECEP (Afev, Aroeven, Ceméa, EEDF, Francas, Ligue de l'enseignement, OCCE, PEP). Elles ont permis aux stagiaires de découvrir les activités associatives, les activités éducatives complémentaires au collège et au lycée, de s'interroger sur les partenariats et la co-éducation.

Nord-Pas-de-Calais

Pas-de-Calais

Deux interventions du comité JPA dans la formation d'une soixantaine de directeurs.

Pays-de-la-Loire

Loire-Atlantique

Formation d'une centaine de directeurs dans le cadre de 5 interventions.

Formation de plus de 250 enseignants dans le cadre de 3 interventions.

Picardie

Aisne

Interventions du comité JPA en formation continue :

- 2 demi-journées pour 25 enseignants à chaque fois sur le thème « Organiser un séjour en classe de découvertes »,
- 3 interventions d'une demi journée pour 10 enseignants et maîtres-formateurs à chaque fois, sur le thème « Élaborer un projet pédagogique ».

Intervention en formation initiale d'une demi-journée pour 40 élèves-enseignants sur la complémentarité éducative.

Le comité JPA a aussi animé une dizaine de réunions parents-élus-familles sur la classe de découvertes.

Champagne-Ardenne

Haute-Marne

Une convention d'intervention auprès des enseignants en formation a été signée entre le comité JPA et l'IUFM.

Franche-Comté

Haute-Saône

Interventions du comité JPA en formation continue :

- une journée dans le cadre de la formation des directeurs nouvellement nommés sur le thème « l'école gagne à travailler avec les associations complémentaires de l'école » ;
- un stage de deux jours - libellé du dispositif : « solidarité et citoyenneté par l'éducation ».

Poitou-Charentes

Charente

Le comité JPA a organisé une journée auprès de 37 PE2. La campagne de solidarité, les aides JPA/ANCV pour les classes de découvertes et les AECEP, comme lieux de ressource, leur ont été présentées.

Vienne

Le comité JPA a organisé une journée auprès de 32 directeurs d'école en formation et une journée auprès de 40 PE2. La campagne de solidarité, les aides JPA/ANCV pour les classes de découvertes et les AECEP, comme lieux de ressource, leur ont été présentées.

Rhône-Alpes

Loire

La JPA a coordonné les actions du Climope au premier semestre : animations diverses (ateliers, café de l'éducation) ; journées d'accueil des stagiaires fin août (avec les PEP, la Ligue de l'enseignement, l'Usep, l'OCCE).

Isère

La JPA a assuré l'animation du Climope et ses interventions à l'IUFM : conférence commune et ateliers en juin (implication des Francas, des Ceméa, de la Ligue de l'enseignement, des EEDF).

3.7. Le Prix de la solidarité associative

Organisé par La JPA en partenariat avec la Casden et Solidarité laïque, et avec le soutien de l'Unicef-France, le Prix de la solidarité associative récompense des projets associatifs réalisés ou en cours. Cette opération encourage de jeunes associations qui valorisent la solidarité et la citoyenneté auprès d'enfants et de jeunes. Pour cette quinzième édition, trois projets ont été primés. Chaque lauréat a reçu une aide significative pour cofinancer son projet et les associations primées ont été accueillies à Paris pour la remise des prix.

En plus du soutien financier, elle les met en lien avec de grands réseaux associatifs. En 2010, ont pu y participer des associations à caractère laïque, non affiliées à une fédération et créées depuis moins de cinq ans.

Voici les lauréats du 15e Prix de la solidarité associative, primés pour leur projet par le jury.

- *L'Amuse en nous*, de Forcalquier (Alpes de Haute-Provence) : elle œuvre auprès d'un jeune public, défendant l'idée de l'art-participatif comme outil de transformation sociale. Par ses actions, elle

tisse du lien avec les jeunes, en y intégrant le handicap. Attribution de 3000 €.

- *La Traverscène*, d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) : dans le domaine culturel, elle accompagne des enfants dans un processus de création, les impliquant pour faire entrer la culture dans leur quotidien. Attribution de 2000 €.
- *Grandir d'un Monde à l'Autre*, de Rezé (Loire-Atlantique) : elle s'engage depuis 2006 dans l'éducation à la différence, permettant des rencontres et l'ouverture au monde. Attribution de 1000 €.

Les prix ont été remis aux lauréats, à La JPA, à Paris, le vendredi 10 décembre 2010.

4. IMPULSER ET VALORISER LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES SUR LES VACANCES ET LES LOISIRS, DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES, COMME TEMPS ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES À CEUX DE L'ÉCOLE ET DE LA FAMILLE

4.1. ÉTUDE SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT LES ACM

L'année 2010 est ponctuée par la fin des diagnostics d'accessibilité pour les Établissements recevant du public (ERP). Est venu le temps de concrétiser les éventuels travaux de mise en accessibilité de ces ERP afin que les bâtiments soient aux normes en 2015.

Afin de permettre à toutes les personnes de notre secteur de comprendre la réglementation et de pouvoir la mettre en place avec les professionnels du bâti (architectes, entreprises de travaux, collectivité …), La JPA a élaboré un guide intitulé *Accessibilité des accueils collectifs de mineurs : guide de réglementation et* conseils. Ce guide apporte des réponses réglementaires accompagnées de conseils pratiques et propose des analyses théoriques sur la manière de mener un projet de mise en accessibilité. Il décrit les éléments d'application de la loi, les explicite et les traduit selon des points de vue pertinents où les réalités éducatives de l'exercice d'un ACM sont prises en considération.

En 2010 :

- La partie théorique et réglementaire du guide a été rédigée.
- Marielle Barré Villeneuve, l'étudiante stagiaire architecte, a rédigé et mis en image l'étude de cas menée sur un centre de vacances des PEP (Plougasnou, Bretagne). Son étude de cas offre au lecteur une proposition concrète de rénovation et permet d'illustrer les propos théoriques de la première partie du guide par une mise en image graphique.
- Les contributions des organisateurs (Ligue de l'enseignement, Ceméa, fédération nationale des Francas et fédération générale des PEP) sont attendues pour une sortie de la brochure prévue début 2011.

4.2. ÉTUDE SUR LA REPRÉSENTATION DES VACANCES ET DE LA COLO CHEZ LES ADOLESCENTS

En 2009, La JPA avait décidé de mener une étude auprès des jeunes adolescents de 12/15 ans afin de fournir des données nouvelles aux partenaires éducatifs sur :

- les représentations qu'ont les jeunes adolescents sur les vacances et les loisirs,
- leurs attentes,
- leurs motivations ou leur appréhension de la vie collective,
- les peurs ou les freins au non départ,
- les évolutions à apporter pour mieux communiquer auprès des jeunes eux-mêmes, des familles, des acteurs et travailleurs sociaux, des institutions.

En 2010, cette étude est l'œuvre d'un partenariat avec l'Université de Brest, le réseau de La JPA à Paris et en région Bretagne et le comité départemental de La JPA du Finistère.

Elle s'est concrétisée par :

- l'accueil de Dominique Louvel et Samuel Postic, étudiants en master pro de « psychologie sociale des représentations » de l'Université de Brest,
- l'élaboration et la passation du questionnaire auprès de 570 collégiens du Finistère, le traitement et l'analyse des résultats,

- l'édition d'une brochure intitulée *De la représentation des vacances à celle de la colo : paroles d'adolescents*,
- la restitution de l'étude pour les rencontres en plénière ou en ateliers, par exemple. lors d'une journée-rencontre le 2 décembre 2010 à Nantes, organisée par le comité de La JPA de Loire-Atlantique en partenariat avec le CG. 150 personnes étaient présentes.

4.3. L'OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOISIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES

En tant que membre fondateur La Jeunesse au plein air poursuit depuis plus de dix ans son implication au sein de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej). Ceci participe de notre conviction de fournir aux acteurs et partenaires du secteur des loisirs et des vacances des enfants et des jeunes, des éléments d'analyse, de prospective sur les problématiques qui les concernent.

Durant l'année 2010, suite à la décision de l'Observatoire de l'enfance de mettre fin à ses activités, un nouvel hébergement a été trouvé pour l'Ovlej dans des locaux mis à disposition par la Foeven (67 rue Vergniaud- 75 013 Paris)

L'actualité des travaux au sein de l'Ovlej durant cette année reste marquée par la poursuite des réflexions de ses membres adhérents pour préserver un outil dans le secteur des vacances et des loisirs qui réponde aux quatre grandes missions confiées à l'Ovlej dès son origine : veille et expertise, mutualisation de données, production d'études et enquêtes, diffusion des résultats des travaux.

Études et traitements des données

L'année 2010 aura principalement permis d'aboutir la dernière partie de l'exploitation des données de 2003 de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'Insee. Trois bulletins ont présenté ce travail : bulletin n°26-31 de mars 2010 « Organisation du temps libre et pratiques collectives, de la maternelle à l'école primaire », bulletin n°32-37 d'avril 2010 « Organisation du temps libre et pratiques collectives, Du collège au lycée », bulletin n°38-40 de septembre 2010 « D'une politique de service à une politique sociale et éducative pour les enfants et les jeunes ».

Diffusion de travaux, interventions et communications

Dans le cadre de ses missions, la volonté de l'Ovlej de poursuivre son développement à travers l'accueil de nouveaux adhérents et l'extension de son réseau de partenaires est présente dans la politique de communication 2010. Différents chantiers en témoignent : production d'une plaquette de communication en juin et préparation d'un séminaire élargi dans le but de définir le programme d'études pour 2011-2012.

La nécessité de créer un site Internet propre à l'Ovlej étant acquise, un premier document de définition du projet a été élaboré en avril 2010 avec un objectif de finalisation en 2011.

Comme les années passées, d'autres interventions et communications ont été faites en 2010 qui s'inscrivent dans la volonté de mettre à disposition les travaux et expertises de l'Ovlej. Les voici : séminaire interne, Rencontres de la Ligue de l'enseignement, Journée du comité de la charte, Journée d'études organisée par le comité JPA 44, Séminaire Vacances Voyages Loisirs, Premières assises de l'Association des centres de vacances du Vercors, journées professionnelles de l'Iforep pour les responsables des séjours, Rencontres nationales vacances de la Ligue de l'enseignement, contribution au cahier de doléance des Etats généreux de l'enfance, interview au séminaire interne de la Fédération Léo Lagrange, Journée d'échanges et de réflexion du Comité de suivi de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées, participation au groupe de pilotage et groupe technique pour la mise en place du site portail "vacances jeunes ados" piloté par l'Unat...

Nul doute que l'année 2011 s'inscrive pour La JPA au sein de l'Ovlej, dans la volonté de préserver cet outil mutualisateur permettant l'accès à des travaux fiables et des données ressources qui répondent aux besoins des acteurs du secteur des vacances et des loisirs des jeunes.

5. DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À LA SOLIDARITÉ ET À LA CITOYENNETÉ, EN LIEN AVEC LA CAMPAGNE DE LA JPA

5.1. LES OUTILS PÉDAGOGIQUES DE LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ ET DE CITOYENNETÉ

La campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA n'est pas qu'une collecte de fonds en faveur des vacances et des loisirs des enfants. C'est aussi une action d'éducation et il faut y associer le plus grand nombre d'acteurs. Comme marque de lien fort avec l'Éducation nationale, le lancement national officiel s'est effectué dans les locaux du ministère le 20 janvier 2010. Le lancement a été porté par les écoliers de l'école du faubourg Saint-Denis de Paris et les collégiens de Jules Verne de Montluçon dans l'Allier. Ces jeunes ont participé avec leurs enseignants à des actions de solidarité dont ils ont témoigné sur place. Le temps fort de l'après-midi a été marqué par la présence de Michel Desjoyeaux, un des trois parrains navigateurs qui ont accepté depuis deux ans de soutenir la campagne de La JPA. Ce compétiteur de haut niveau est venu, avec simplicité et gentillesse, au ministère soutenir notre action.

Dans les départements, pour accompagner le lancement, les comités ont disposé d'un diaporama de présentation de la campagne, ainsi que d'un dossier de presse.

Les enseignants ont été destinataires d'un document adapté, un livret de seize pages. Il reprenait l'ensemble des actions portées par La JPA auprès des établissements : les fiches pratiques pour la mise en œuvre de la campagne dans la classe, les aides JPA-ANCV pour les classes de découvertes et les séjours éducatifs ainsi que le numéro Spécial Enseignant 2009, hors série de la revue Loisirs Education. L'affiche annuelle est détachable, encartée au milieu du livret. Ce livret, intitulé « La Campagne de La JPA », rassemble tous les éléments en tenant compte des programmes 2008 pour l'école et 2009 pour le collège.

Les deux opérations éducatives, « BD Tchôlidaire » et « MégaZinfos Tchôlidaires » en partenariat avec les éditions Glénat trouvent aussi leur place dans le livret. Sur le temps d'école ou lors d'actions de soutien scolaire, ces opérations proposent des activités pédagogiques pour tous les établissements scolaires : travailler sur l'expression écrite autour de la BD pour la première et l'éducation aux médias pour la seconde. Ces pratiques contribuent aux activités d'apprentissage.

5. 2. La campagne de solidarité de La JPA sur le territoire

Les comités de La JPA ont été nombreux a organisé un lancement départemental de la campagne de solidarité et citoyenneté en 2010. Etaient présents ou représentés : 17 préfets, 25 IA, des représentants du conseil général, des élus locaux, des représentants de Jeunesse et sports, de la CAF et des organisations confédérées, une centaine de classes et leurs enseignants.

Alsace

Bas-Rhin

Lancement dans un collège de Molsheim en présence du maire et conseiller général.

Aquitaine

Dordogne

Lancement à la préfecture. Participants : préfet, IA, un conseiller général, un maire, un représentant CAF et un de la DDCS, deux classes avec leurs enseignants, six organisations confédérées.

Gironde

Lancement à la préfecture. Participants : préfet, IA, vice-président du CG, directrice de la DDCS, huit organisations confédérées, une classe de collège avec son enseignante.

Lot-et-Garonne

Lancement dans une école. Participants : IA, directeur de cabinet de la préfecture, député, le maire de la commune, le conseiller général, un représentant DDCS, les élèves et les enseignants de l'école, sept organisations confédérées.

Champagne-Ardenne

Aube

La cérémonie de lancement a eu lieu au Collège des Jacobins de Troyes le jeudi 21 janvier 2010, en présence de Serge Clément, Inspecteur d'académie. À cette occasion, Lucien Aniesa, président de la Ligue de l'enseignement et membre du comité départemental de La JPA est revenu sur l'utilisation des bourses en 2009. Par ailleurs Raphaël Mezrahi a apporté son soutien à la campagne en tournant une séquence vidéo pour La JPA de l'Aube.

Haute-Marne

Lancement de la campagne dans une école de Chaumont en présence de Luc Chatel ministre de l'Éducation nationale et maire de la ville, du secrétaire général de La JPA nationale et de l'IA.

Franche-Comté

Doubs

Lancement de la campagne à la préfecture de Besançon.

Haute-Saône

Lancement de la campagne dans une école en présence du sénateur et président du conseil général, d'un conseiller régional, du président de l'association des maires ruraux, de la DDCSPP, du directeur-adjoint de la CAF et de l'IA.

Territoire de Belfort

Lancement dans une école à Bavillers en présence de la secrétaire générale du préfet, de l'IA, du maire et vice-président du CG.

Île-de-France

Hauts-de-Seine

Le comité JPA a organisé divers lancements de campagne dans le département : à Nanterre (1), Colombes (2), Fontenay-aux-Roses (3) et Asnières. (4)

222 enfants de six écoles du département ont été reçus dans le salon d'honneur de la préfecture de Nanterre. À Colombes, le lancement a eu lieu dans une école d'application. La chorale de l'école composée de 50 enfants a accueilli la manifestation. À Fontenay-aux-Roses, le lancement s'est déroulé à la mairie en soirée. Deux chorales scolaires ont encadré les prises de paroles de M. le Maire, du président de la confédération nationale JPA, de l'IEN et de la présidente du comité JPA. Cette soirée qui a accueilli beaucoup de monde a été aussi l'occasion d'inaugurer une exposition exceptionnelle relatant 65 années de la JPA au travers d'affiches, de timbres et de vignettes. Cette exposition pouvait être visitée jusqu'à la mi-avril par les classes.

En mai, la mairie d'Asnières a accueilli une soirée de solidarité pour clore la campagne de La JPA. Les chorales de deux écoles de quartiers étaient également présentes.

Languedoc Roussillon

Aude

Lancement dans une classe de CE2 d'une école de Narbonne. Les élèves ont débattu sur la solidarité. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes. Participants : préfet, IA, JS, organisations confédérées, enseignants, parents d'élèves.

Gard

Lancement à la Maison du département du Gard. 12 élèves issus de 3 établissements ont présenté des œuvres sur la solidarité qu'ils avaient produites. Une trentaine de personnes étaient présentes. Participants : préfet, IA, conseil général, élus locaux, CAF, organisations confédérées, enseignants et parents d'élèves.

Lozère

Lancement dans un collège avec la participation de 40 élèves du collège et de l'école publique voisine.

Des œuvres sur la solidarité ont été produites et présentées par les élèves. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Participants : préfet, IA, organisations confédérées, élus locaux, enseignants et parents d'élèves.

Lorraine

Meurthe-et-Moselle

Premier lancement de campagne depuis de nombreuses années à l'inspection académique en présence de l'IA et du vice-président du CG.

Meuse

À Bar-le-Duc, premier lancement de campagne dans un collège après de nombreuses années d'absence de La JPA dans le paysage associatif meusien.

Midi-Pyrénées

Tous les comités départementaux de cette région ont organisé un lancement de campagne.

Ariège

Pour remercier de sa fidélité l'école de Lieurac (prés de Mirepoix), le comité de La JPA a invité la classe de CM1-CM2 à la cérémonie de lancement de la campagne 2010 à La Préfecture le 5 mars 2010. Durant la cérémonie qui s'est déroulée en présence de l'inspecteur d'académie, de la présidente du comité de La JPA, le préfet lui-même leur a remis un chèque de 30 € qui est venu s'ajouté à la centaine d'euros déjà recueillis par la classe. Le préfet a également accompagné la classe dans une visite de la préfecture.

Picardie

Somme

Le lancement officiel de la campagne s'est déroulé en préfecture de région. Des jeunes d'un institut d'éducation motrice et des lycéens d'Amiens étaient présents. Participants : sous-préfet, inspecteur d'académie adjoint, adjoint au maire d'Amiens en charge de la jeunesse et de l'éducation populaire et de nombreux représentants des organisations confédérées.

Poitou-Charentes

Charente

Lancement dans un collège. Participants : IA, IA adjoint, vice-président du CG, six enseignants de classes ayant bénéficié d'aides JPA/ANCV classes de découvertes accompagnés d'une quinzaine d'élèves, neuf organisations confédérées.

Vienne

Lancement dans une école. Participants : IEN, député, président CAF, deux classes de l'école, des parents d'élèves, huit organisations confédérées.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

Lancement dans une école élémentaire. Des œuvres sur la solidarité et des chants ont été produits et présentés par une centaine d'élèves de l'école. 140 personnes étaient présentes. Participants : préfet, IA, élus locaux, organisations confédérées, enseignants, parents d'élèves.

Hautes-Alpes

Lancement à la préfecture des Hautes-Alpes. Des œuvres sur la solidarité ont été produites et présentées par 24 élèves issus de huit établissements scolaires (écoles et collège). Une cinquantaine de personnes étaient présentes : Participants : préfet, IA, un représentant du conseil général, des élus locaux, des représentants de la DDCS, de la CAF, des organisations confédérées, des enseignants et des parents d'élèves.

Vaucluse

Lancement à la préfecture en présence d'une vingtaine d'élèves. Une trentaine de personnes étaient présentes. Participants : préfet, secrétaire générale de l'IA, dix organisations confédérées, deux enseignants et des parents d'élèves.

Rhône-Alpes

Drôme

Lancement de la campagne. Etaient représentés : préfet, IA, CG, DDCS, CAF et 3 organisations confédérées. Une classe et deux enseignants étaient également présents.

Isère

Lancement de la campagne. Etaient représentés : préfet, IA et des organisations confédérées. Des enseignants étaient également présents.

Loire

Six lancements de la campagne ont été effectués. Etaient représentés : préfet, IA, CG, DDCS, et des organisations confédérées. Six classes et six enseignants étaient également présents.

Rhône

Lancement de la campagne. Etaient représentés : IA, DDCS, CAF et 14 organisations confédérées. Deux classes et deux enseignants étaient également présents.

5.3 Droits de l'enfant

Participation à la Semaine d'éducation contre le racisme

Le collectif d'organisation des Semaines d'éducation contre le racisme (24 organisations, dont La JPA,

et des syndicats) avait observé une pause dans la réalisation d'outils pour accompagner les éducateurs en 2009.

En 2010, pour les tout-petits, on pouvait découvrir les droits de l'enfant avec Fétitsa, une petite fille comme les autres qui rêve et qui pense aux grandes questions qui traversent notre société. Elle entend parler des droits de l'enfant, on lui explique parfois, elle voit des images d'autres enfants à la TV, elle regarde des magazines et se rend compte que tous les enfants n'ont pas la même chance qu'elle. Pour les plus grands, le collectif a développé en 2010 un partenariat avec Courrier international, hebdomadaire d'actualité qui, depuis 1990, donne à lire le meilleur de la presse mondiale traduite en français. Sur ce principe, deux numéros spéciaux (collèges et lycées) ont été réalisés à partir d'articles parus l'année précédente.

Par ailleurs et à titre d'exemple, le comité JPA des Hautes-Alpes a participé le 28 mai 2010 à la Batie Neuve à une opération organisée par l'OCCE et l'Unicef dans les Hautes-Alpes intitulée « Plaçons les droits de l'enfant à la Une ». Le 3 mai 2010, dans le cadre d'une semaine de la citoyenneté au lycée A. Briand à Gap, le comité est également intervenu devant une classe de terminale sur la thématique du droit aux vacances.

Participation à l'opération 20 millions de paroles

Après l'initiative "20 millions de visages" en 2009, les même organisations (syndicats et associations – dont La JPA – en partenariat avec la MAE), participent en 2010-2011, à l'initiative "20 millions de paroles". Les enfants, les jeunes dans les écoles, les collèges, les centres de loisirs et en famille sont invités à célébrer la ratification par la France en septembre 1990 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Un accent plus particulier est mis sur un aspect majeur de ce texte, le droit à l'éducation. Il s'agissait d'exprimer avec des mots, des dessins, des collages, des poèmes ou des vidéos, l'importance de l'éducation pour tous les enfants du monde, alors que ce droit est encore loin d'être respecté partout. Et, autour du 20 mai 2011, ces créations devaient être affichées dans les écoles, dans les rues ou tout autre lieu public. Opération à suivre sur www.20ansdedroits.org.

Le 20 novembre dans la Loire, dans le cadre du collectif départemental pour les droits de l'enfant, les représentants du comité JPA ont animé une « discussion débat mobile » dans un tram en fonctionnement, sur le droit au départ en vacances, avec la participation du député Régis Juanico.

6. DÉVELOPPER DES AIDES FINANCIÈRES EN RECHERCHANT DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS EN ACCORD AVEC LES PRINCIPES DE LA JPA

6.1. LA COLLECTE DE FONDS DE LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ ET DE CITOYENNETÉ DE LA JPA

La 65e campagne de solidarité et de citoyenneté s'est déroulée du 20 janvier au 14 février 2010 dans tous les établissements scolaires et auprès des donateurs individuels. Quatre-vingt-sept comités départementaux de La JPA ont animé la campagne et organisé la collecte de fonds pour permettre à plus d'enfants de partir en vacances. 100 000 livrets « La Campagne de La JPA », présentant la démarche de la campagne de La JPA, 60 000 affiches complémentaires, 274 000 planches de vignettes ont été distribués aux établissements scolaires par les comités.

Les fonds récoltés redistribués par les comités sous forme de bourses pour le départ en séjour de vacances sont complétés par les aides d'autres organismes (CAF, comités d'entreprise…). Les comités peuvent aussi aider à financer l'accès aux centres de loisirs, le départ en classes de découvertes et la formation des animateurs. Nous constatons, chaque année, l'augmentation des dons individuels qui complètent la campagne de solidarité et de citoyenneté menée dans les établissements scolaires.

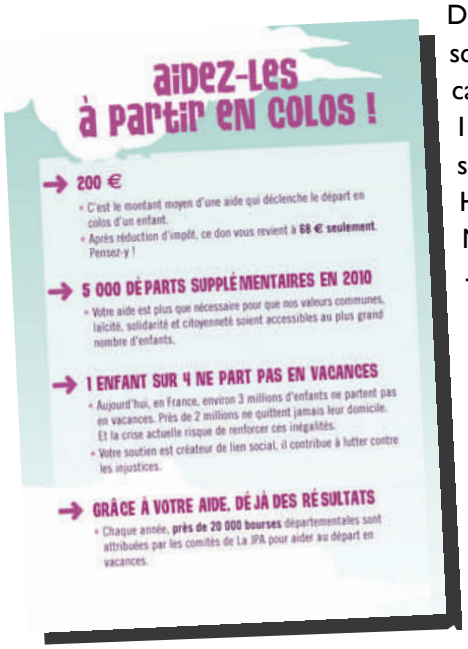

Dans dix-huit départements, l'ensemble des établissements scolaires a reçu directement par envoi postal le matériel de la campagne de solidarité 2010. Ces envois postaux ont concernés 12 000 écoles et établissements scolaires dans les départements suivants : Charente, creuse, Loire-Atlantique, Aude, Savoie, Haute-Marne, Meuse, Haute-Loire, Somme, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Orne. Dispensés de cette logistique matérielle, les comités JPA sont restés mobilisés pour porter cette action.

À ce titre, un temps d'échanges et d'information les a réunis le 18 novembre 2009 au siège national de La JPA. Il en est ressorti quelques points forts. Il a été partagé par tous que chaque comité devait s'impliquer dans cette campagne comme interlocuteur de proximité des enseignants et de la hiérarchie de l'Éducation nationale et comme ambassadeur de la campagne de solidarité et plus largement des actions de La JPA.

Le contrôle effectué par le comité de la Charte don en confiance

La signature des conventions qui lient le siège national de La JPA aux comités départementaux et unions régionales était une des conditions du comité de la charte don en confiance pour lever sa réserve quant son agrément à notre confédération. En 2010, sur 101 comités, 7 n'ont pas signé : les Alpes-de-Haute-Provence, l'Ardèche, La Corse du Sud, l'Eure, l'Indre, la Seine-et-Marne et la Guyane. Ces comités ont été destinataires d'un courrier leur indiquant qu'ils ne pouvaient plus utiliser le label JPA. Bien entendu, cette décision sera suspendue dés lors que les conventions seront signées. Toutes les unions régionales constituées ont signé et retourné leurs conventions.

En 2010 a été produit « L'Essentiel 2009 de La JPA ». C'est un document accompagnant le compte emploi des ressources (CER). Il présente les informations principales concernant La JPA : les activités en 2009, la présentation des fonds reçus et de leur utilisation. Il a été adressé aux donateurs de La JPA et remis aux établissements scolaires dans le dossier présentant la campagne de solidarité et de citoyenneté 2010. Comme les années passées, selon la demande du comité de la charte « Don en confiance », le CER 2009 présente les ressources et les utilisations de la campagne de solidarité et de citoyenneté pour aider les enfants à partir en vacances, les activités du siège national, les établissements médico-sociaux situés à Lavaur et les trois comités départementaux de La JPA ayant des volumes de gestion les plus importants.

www.jpa.asso.fr

L'essentiel 2009 de La Jeunesse au plein air

Les finalités de La JPA

Don en confiance

En 2010, La JPA a choisi une société informatique pour développer un logiciel qui permettra à la confédération de gérer les donateurs individuels et les bourses. En 2011, le comité de la Charte don en confiance examinera l'agrément de La JPA. Pour une meilleure transparence et gestion de la collecte, il nous faut poursuivre les travaux engagés.

L'opération Qualicontact

Qualicontact, c'est le nom de l'opération de prospection téléphonique initiée en 2008 par La JPA. Cette opération poursuit deux objectifs : développer les dons pour permettre le départ de plus d'enfants en vacances et constituer un fichier de donateurs individuels, toujours dans la perspective d'augmenter la collecte. Au cours de deux années d'appel à la générosité auprès du public effectué avec la société Qualicontact, deux vagues de prospection par téléphone ont été réalisées. Elles ont concerné 76 000 personnes, dont 9,30 % ont concrétisé leur promesse de dons, ce qui est un pourcentage correct.

Entre 2008 et 2010, 7000 donateurs ont contribué par leurs dons à aider les enfants à partir en colos : 62% sont des femmes et le don moyen est de 24,45 €. La répartition géographique des donateurs est proportionnelle à la répartition démographique : 18 % se trouvent en région Île-de-France, 10 % en Rhône-Alpes et 9 % en Paca.

À l'issue de cette étape de prospection, il convient maintenant de fidéliser les donateurs par des opérations de mailings plus régulières. Nous nous attachons actuellement à définir les conditions de mise en œuvre de ces opérations et de la gestion de notre base de données.

Comme en 2009, aucun frais sur les dons reçus en 2010 n'a été retenu afin de les reverser en totalité aux aides au départ en colos.

Les dons issus de l'opération Qualicontact sont redistribués par les comités départementaux ou les unions régionales de La JPA qui ont passé une convention avec le siège pour développer des opérations « Départ en colos » sur leur territoire. Suite à deux catastrophes très différentes, les fonds ont également été mobilisés pour permettre d'aider au départ en vacances les enfants victimes de la tempête Xynthia dans l'ouest de la France, ainsi qu'exceptionnellement 46 enfants haïtiens qui ont participé à deux séjours organisés par les Francas, dans le cadre d'une opération conduite avec Solidarité laïque.

Redéfinition des modalités de collecte et d'attribution des fonds collectés

Le groupe campagne, dans lequel une bénévole de CD s'est beaucoup investie, a envisagé dès 2010 une évolution possible dans l'organisation pratique de la campagne. Le constat sur la difficulté d'acheminement du matériel dans les écoles et établissements (refus des IA d'expédier le matériel et/ ou mobilisation rendue difficile de bénévoles dans les départements), a conduit le groupe à envisager des modalités différenciées pour l'envoi du matériel.

Ainsi, pour 2011, il a été proposé deux modalités organisationnelles :

- Les CD continuent à recevoir les palettes de matériel commandé et en organisent la distribution.
- Les CD choisissent de confier au siège, par l'imprimeur en charge du routage, l'envoi du matériel directement aux écoles et établissements.

Par ailleurs, une réflexion a aussi été conduite pour faciliter le traitement de la campagne dans les écoles et établissements.

Un autre aspect de la campagne traite de l'attribution des aides par le biais des bourses versées par les comités départementaux. Une commission, présidée et animée par le représentant au conseil d'administration du comité JPA des Hautes-Alpes, a commencé les travaux en 2010 sur l'harmonisation des critères d'attribution des aides. Critères qui seront adoptés lors l'assemblée générale de 2011.

6.2. Les dispositifs territoriaux d'aide au départ en séjours de vacances

Les fonds récoltés dans le cadre de l'opération Qualicontact contribuent au financement des dispositifs locaux appelés « départs en colos » ou « opération 100 bourses de 150 euros ». L'aide du siège national de La JPA accompagne le travail des comités départementaux ou des unions régionales qui, localement, mettent en place des dispositifs partenariaux. Elle s'inscrit sur plusieurs années et est dégressive. En 2010, 1 000 enfants et jeunes ont pu partir en vacances grâce à l'accompagnement de

quatorze comités départementaux ou unions régionales, en partenariat avec les conseils régionaux, conseils généraux, caisses d'allocations familiales ou collectivités locales. La communication conduite localement doit également permettre de relancer la campagne de solidarité et de citoyenneté.

De plus en plus de comités départementaux et d'unions régionales de La JPA s'engagent dans des opérations « Aides au départ en colos ». Déjà acteurs de solidarité par la campagne annuelle, ils ont su convaincre leurs partenaires de faire plus. Conseils généraux, régionaux, collectivités locales, CAF… s'engagent financièrement avec La JPA. En 2010, 4 798 enfants et adolescents sont partis en colos dans le cadre de ces dispositifs avec une aide totale de 1 768 070 euros. Cela concerne 27 comités départementaux. Voici le panorama complet de ces dispositifs.

Alsace

La région est impliquée dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin)

Bas-Rhin

38 enfants partis en colos avec une aide de 10 640 € de la communauté de communes de Val de Villé, de la CAF, du CG et du comité JPA.

Aquitaine

Dordogne

27 enfants en situation de handicap sont partis en colos avec une aide totale de 24 326 € du partenariat JPA/ANCV, de la CAF et du CG (MDPH).

Gironde

101 enfants sont partis en colos avec une aide d'un montant total 14 703 €, en partenariat avec l'association départementale des PEP et le Secours Populaire Français

Auvergne

Allier

45 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 32 643 € du CG, de la CAF, de la DDJS, de la MSA, et de La JPA.

Bretagne

Finistère

152 enfants sont partis en colos avec une aide de 26 000 € issus du CG, de la DDCS, de la CAF, des villes de Brest et de Quimper et du comité JPA.

Une étude qualitative du public accueilli au sein de ce dispositif montre que ce sont des enfants issus à 75% de familles mono-parentales salariées qui bénéficient de cette aide dont la moyenne est de 158

euros pour des départs sur des séjours à très grande majorité organisés par des structures finistériennes. Les éléments de cette étude ont été communiqués à d'autres comités départementaux qui conduisent ce type de projet.

Morbihan

48 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 10 000 € issus de la DDCS, de la CAF, du CG, et la MSA. Dans le cadre de ce partenariat, seules les familles dont le quotient familial (normes CAF) est

inférieur à 560 euros peuvent bénéficier de cette aide.

Champagne-Ardenne

Ardennes

119 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 26 377 € des Restos du cœur, du Secours catholique, du Secours populaire, de la commune de Charleville-Mézières et de quatre centres sociaux. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

Aube

122 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 59 900 € de l'ACSE-VVV, de la DDCSPP, de La JPA nationale, du CR, de la CAF, de la MSA, du CMAS de Troyes, du CG et de cinq communes.

Franche-Comté

Depuis 2008, dans le cadre d'une convention entre le CR et l'UR JPA un dispositif visant à favoriser le premier départ en centres de vacances des jeunes Franc-Comtois de 4 à 18 ans est conduit. Avec le soutien du CR, cette opération permet de rassembler d'autres partenaires sur le plan départemental (conseil général, CAF …)

En 2010, 325 jeunes dont 153 issus de familles moyennes ne bénéficiant d'aucune autre aide ont été concernés. Grâce au cumul des différentes aides publiques et celle de La JPA, le reste à charge pour les familles est ramené à une moyenne inférieure à 50% du coût du séjour. Montant total de l'aide premier départ :56 340 €. Les quatre départements de la région sont concernés : Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort.

Île-de-France

Hauts de Seine

46 bourses pour des mini-séjours ont été attribuées par le comité, en partenariat avec le siège national de La JPA.

14 bourses Ville-vie-vacances ont été attribuées par le comité pour un montant de 5000 € donnés par la DDCS (opération qui dure depuis 1995).

166 enfants sont partis avec une aide de 62 330 € de CAF, Préfecture, JPA 92, JPA nationale.

Yvelines

Opération « premier départ » pour la quatrième année consécutive : 67 enfants sont partis avec subvention du CG de 45 500 € et 3000 € de la DDCS. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

Lorraine

La région est impliquée dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

Meurthe-et-Moselle

495 enfants sont partis en colos avec une aide de 143 050 € de la CAF, du CG, du CR et de 56 communes.

Meuse

79 enfants sont partis en colos avec une aide de 9 194 € du CR, de La JPA nationale et de quelques communes.

Moselle

262 enfants sont partis en colos avec une aide de 43 418 € du CR.

Vosges

144 enfants sont partis en colos avec une aide de 35 330 € du CR et de La JPA nationale.

Pays-de-la-Loire

Loire-Atlantique

En 2010, le comité a initié pour la première année un projet d'aide au premier départ en colos avec le concours financier de 12 000 € du CG, de la CAF, de la DDCS, de la ville de Nantes, de la Banque populaire et du comité. 45 jeunes du département en ont bénéficié.

Picardie

L'UR JPA est impliquée dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin)

Aisne

550 enfants sont partis en colos avec une aide de 65 000 € du CG.

Poitou-Charentes

Charente

En 2010, le comité a conduit d'une étude de faisabilité d'une opération Premier départ en colos pour l'été 2011. Il a rencontré des partenaires potentiels : CAF, CG, Secours populaire français, Restos du cœur, DDCSPP.

Midi-Pyrénées

Haute-Garonne

491 enfants sont partis en colos avec une aide de 140 000 € du CG.

Tarn

561 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 65 500 € du CG, du comité JPA 81, et de l'association des PEP.

Nord-Pas-de-Calais

Nord

826 enfants sont partis avec une aide totale de 635 675 € du CG, associations, Restos du coeur. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir ci-dessous)

Pas-de-Calais

Participation du comité JPA à l'Opération Journées Soleil des PEP 62. 285 enfants sont partis avec une aide de 230 800 € des PEP 62, CAF, CG, CCAS, JPA 62. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir ci-dessous).

Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Ardennes, Yvelines :

Projet JPA/Restos du Cœur « Premiers départs pour ados non partants »

Ce dispositif a été mis en place en 2002 entre La JPA et les Restos du Coeur. Il a débuté en Picardie. Il permet une approche sociale différente par l'accompagnement effectué par les bénévoles des Restos du cœur auprès des familles. En 2010, ce sont 221 adolescents qui sont partis en vacances, chiffre est

en baisse par rapport à 2009 (261). Voici le nombre d'ados concernés suivant les départements et les régions engagés dans l'opération : Picardie (70), Yvelines (10), Ardennes (16), Lorraine (31), Alsace (27), Nord (43), Pas-de-Calais (24).

Vendée et Charente-Maritime :

Opération Victimes de Xynthia

Les comités de La JPA de Vendée et de Charente-Maritime se sont mobilisés autour d'un projet de départ en vacances pour les enfants victimes de la tempête Xynthia. L'objectif était d'aider massivement le départ d'enfants des communes sinistrées en séjours de vacances collectives. Partir en colos et donc quitter sa famille, après cette tempête dans un contexte où les habitations risquaient d'être classées en zones sinistrées est finalement apparu très difficile. Au total, plus de 60 jeunes Vendéens de la Faute-sur-Mer, d'Aiguillon-sur-Mer et des communes littorales limitrophes sinistrées, victimes de la tempête Xynthia, ont bénéficié d'une aide exceptionnelle de La JPA pour fréquenter les centres de loisirs ou participer à un séjour collectif de vacances. Les fonds collectés (8 000€) reversés par le siège ont complété les aides solidaires et les subventions obtenues par La JPA au niveau du territoire de Vendée. Les militants se sont mobilisés sur le territoire pour faire connaître et valoriser ce projet solidaire.

6.3. PARTENARIAT JPA-ANCV D'AIDE AU DÉPART EN SÉJOURS SCOLAIRES ET EN COLOS

Depuis 2005, La JPA continue activement son partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et attribue un nombre de plus en plus important de chèques-vacances.

La convention La JPA-ANCV se met en œuvre sur deux axes :

- Aides aux familles modestes dont les enfants sont en situation de handicap, pour les séjours individuels de vacances collectives ou dont les enfants partent, dans le cadre scolaire, en classe de découvertes (1er degré : écoles maternelles, élémentaires et primaires) ou séjour scolaire éducatif (2nd degré : collèges et lycées)
- Aides aux familles modestes dont les enfants partent, dans le cadre scolaire, en classe de découvertes (1er degré: écoles maternelles, élémentaires et primaires) ou séjour scolaire éducatif (2nd degré: collèges et lycées)

Pour ce faire, La JPA met à disposition trois types de dossiers en téléchargement sur le site Internet de La JPA :

- Un formulaire « Classe de découvertes-séjours éducatifs, de type ordinaire », destiné aux familles dont le QF est plafonné à 700 €.

- Un formulaire « Classe de découvertes-séjours éducatifs, de type handicap », destiné aux familles dont le QF est plafonné à 800 €.

- Un formulaire « Séjour individuel de vacances collectives, de type handicap», destiné aux familles dont le QF est plafonné à 800 €.

Pour les deux premiers types de dossiers, les usagers sont les établissements scolaires qui scolarisent des écoliers, des collégiens ou des lycéens. Pour le troisième type de dossiers, les usagers sont les familles en lien avec les services sociaux. Dans tous les cas, les comités départementaux de La JPA sont des relais de proximité nécessaires dans la mise en œuvre du dispositif JPA-ANCV. Ainsi, le réseau de La JPA intervient dans l'accompagnement des bénéficiaires, la préparation de l'instruction des dossiers et suit l'attribution des aides.

L'information sur ce partenariat entre La JPA et l'ANCV et sur les aides possibles a été largement diffusée par La JPA :

- Une page entière dans le livret « La Campagne de La JPA », livret adressé à tous les établissements scolaires.

- Un article complet dans le guide « Spécial classes de découvertes », adressé à tous les établissements scolaires du premier degré.

- Un relais institutionnel à l'ensemble de la communauté éducative par les rectorats

- Une place privilégiée sur le site Internet de La JPA

- Des articles fréquents dans La *JP@enlignes*, la lettre interne de La JPA

- Des articles dans Loisirs Education la revue de La JPA

- Des relais promotionnels dans les revues destinées aux enseignants

- Un relais de proximité par les comités départementaux auprès des acteurs sociaux de leurs départements, notamment dans le domaine du handicap

Bilan 2010

10 278 élèves ont été aidés pour des séjours scolaires.

351 élèves en situation de handicap ont été aidés pour des séjours scolaires.

327 enfants en situation de handicap ont été aidés pour des séjours de vacances.

Au total en 2010, ce sont 10 956 mineurs qui ont été aidés.

7. Le complexe médico-social JPA Lavaur dans le Tarn

L'année 2010 a été marquée pour les établissements JPA Lavaur par des changements majeurs au niveau de la direction qui s'inscrivent dans un contexte en mutation où se croise le médico-social et le sanitaire avec :

- la nomination en avril 2010 de Mme Guilhaumou comme directrice adjointe sur l'ensemble du site ;
- le départ en retraite du directeur Mr. Stalin, le 1er décembre 2010 ;
- la prise de fonction officielle du nouveau directeur Mr. Consigny le 1er décembre 2010,
- le départ en retraite au 31 décembre 2010 de Mme Vialan, adjointe de direction de l'accueil de jour du Foyer occupationnel thérapeutique

Au regard des évolutions des politiques publiques et dans souci d'optimiser les moyens dont dispose les établissements, La JPA a réfléchi au cours du dernier trimestre à une réorganisation de son architecture opérationnelle.

La réunification des deux sites En Dûmes et En Roudil en un seul réuni sous le nom de « Complexe médico-social JPA Lavaur », traduit le souci de cohérence entre les établissements et services voulus par La JPA, tout en préservant leur autonomie dans l'interdépendance.

Le pilotage de l'ensemble de ce dispositif a été repensé :

- directeur : pilotage général (gestion, administration, stratégie et développement)

- directrice adjointe : pilotage de proximité au niveau des stratégies d'accompagnement des usagers.

7.1. L'organisation générale du complexe

De nombreux dossiers ont été initiés durant l'année 2010, certains ont débuté en cours d'année et d'autres ont été programmés sur le prochain exercice :

En terme de gestion financière et de ressources humaines

Le complexe a débuté la mise en place de nouveaux logiciels de gestion financière et de paie des salariés en lien avec un nouveau logiciel de gestion du personnel en terme de planning.

Ce travail a demandé une importante mobilisation des cadres et des personnels administratifs afin de remettre à plat les pratiques dans les domaines concernés et de les réorganiser de façon adaptée aux nouvelles exigences technologiques. Il devra s'achever en 2011.

En terme d'évaluation interne

La démarche d'évaluation interne a été initiée en 2010 avec la réalisation par l'équipe d'encadrement d'un référentiel associatif propre au complexe JPA Lavaur.

Ce travail a été mené avec l'accompagnement de l'organisme de formation ACTIF et se poursuivra en 2011pour créer un référentiel par projet d'établissement ou de service.

L'évaluation interne devrait être finalisée en 2012 avec la production des rapports d'évaluation.

En terme d'accompagnement des usagers

Une première approche de la mise en œuvre du dossier unique informatisé de l'usager a été effectuée à l'automne. Sa mise en place devrait être effective en 2011. La place de cette nouvelle gestion administrative des dossiers des usagers sera organisée en 2011 et impactera l'ensemble des personnels en charge de la réalisation et du suivi des projets des usagers du complexe.

7.2. La vie des établissements et services

L'Établissement et service d'aide au travail (ESAT)

Après un an de préparation, l'atelier de blanchisserie industrielle a ouvert ses portes au printemps 2010.

Ce nouvel atelier poursuit un double objectif :

- donner une activité professionnelle adaptée et diversifiée à 18 travailleurs de l'ESAT,
- re-dynamiser l'offre commerciale de l'ESAT dans un contexte économique tendu.

Des difficultés ont encore été notées cette année 2010 au niveau de l'admission de nouveaux travailleurs, celles-ci étant liées principalement à la création de places nouvelles dans le département, soit de façon directe, soit par redéploiement d'activité.

Le développement de partenariat avec d'autres établissements médico-sociaux a permis un renforcement de l'accueil de stagiaires durant toute l'année, avec pour objectif à terme à terme d'accueillir de nouveaux travailleurs.

Le Foyer Jean Calastreng

Cette année, le foyer a réussi après plusieurs années à équilibrer son activité en terme de taux d'occupation grâce à la dynamique des admissions mais aussi à la diversification des propositions initiée par le projet 2007 qui avait créé 15 places de foyer de vie.

Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Le SAVS a commencé à développer l'accompagnement de personnes en situation de handicap qui n'ont pas de statut de travailleur d'Esat, dans le cadre notamment de partenariats sur le territoire avec d'autres dispositifs médico-sociaux. Cette évolution devrait se confirmer dans les prochaines années.

Le Service d'aide à l'intégration sociale (SAIS)

Le SAIS n'a pas réussi à atteindre le taux d'occupation prévu pour 2010, suite au départ d'un usager. Ce service expérimental et très spécifique reste méconnu des autres structures médico-sociales et des MDPH, rendant difficile les nouveaux accueils. Huit usagers sont accompagnés par ce service qui dispose d'un agrément de neuf places.

La Maison d'accueil spécialisée (MAS)

L'année 2010 est la première année de mise en place du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) d'un point de vue calendaire.

Cette mise en place budgétaire se fait de façon progressive et prudente en terme d'organisation et s'accompagne d'une réflexion sur l'évolution concernant l'accompagnement des résidents.

Le Foyer occupationnel thérapeutique (FOT) et le Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

La réorganisation de certains lieux de vie a été un élément central de la réflexion pour ces deux structures. Ce projet vise à individualiser les hébergements au niveau du FOT et intégrer l'espace restauration du FAM à l'intérieur des locaux communs pour éviter aux résidents de sortir de la structure pour prendre leur repas, ce qui pouvait avoir des conséquences, pour leur santé, lors des intempéries. La réalisation des travaux qui devait initialement débuter en 2010 a été reportée au printemps 2011.

Les activités institutionnelles et les accompagnements au quotidien se sont déroulés normalement dans le respect des accompagnements des usagers et des projets.

7.3. PERSPECTIVES GÉNÉRALES AU NIVEAU DE LA DYNAMIQUE DES

ÉTABLISSEMENTS

L'évolution du public accueilli et le vieillissement des résidents nous conduisent à repenser certains modes d'accompagnement, particulièrement sur le plan médical, tout en prenant en considération la demande extérieure. Cette situation modifie progressivement la photographie de nos établissements et nous conduit à engager plusieurs pistes de réflexion :

- ESAT : accueil d'un public ayant une déficience psychique ;
- SAVS : organisation d'un soutien auprès d'un public refusant le travail en ESAT,
- Foyer Jean Calastreng, FOT : stratégies d'accompagnement pour un public en retraite et accompagnement de la personne handicapée vieillissante ;
- FAM-SAIS : repenser les articulations et les complémentarités ;
- SAIS : évolution de son agrément en Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ;
- MAS : reconfigurer la prise en charge par groupes homogènes de résidents et repenser l'accueil de jour et l'hébergement.

8. UNE ORGANISATION CONFÉDÉRALE À LA MESURE DES ENJEUX

8.1. MISE EN CONFORMITÉ DES COMITÉS ET DES UNIONS RÉGIONALES

Suite à l'assemblée générale de juin 2009 qui a adopté les statuts types pour les comités départementaux et les unions régionales de La JPA, les CD et UR sont invités à déposer leurs nouveaux statuts après que ceux-ci aient été validés par le conseil d'administration national de La JPA. Ils envoient le projet de statut au siège national. La commission nationale les étudie et échange éventuellement avec les structures pour des adaptations. Enfin ceux-ci sont présentés au conseil d'administration national pour validation. Le document validé est ensuite retourné aux comités et unions qui convoquent une assemblée générale départementale ou régionale pour voter les nouveaux statuts. En 2010, le conseil d'administration national a validé les statuts déposés par :

- l'union régionale Bretagne,
- l'union régionale Midi-Pyrénées,
- l'union région régionale Pays-de-Loire,
- le comité départemental des Ardennes,
- le comité départemental du Loiret.

8.2. UNE ORGANISATION RÉGIONALE

Depuis le 29 novembre 2009, La JPA s'est dotée d'un niveau statutaire régional. Voici l'état des lieux des unions régionales en attendant les résultats d'une enquête qui sera présentée en assemblée générale le 29 juin 2011.

Aquitaine

L'UR JPA est constituée. Elle participe activement aux travaux de l'Unat régionale et du Crajep.

Languedoc-Roussillon

Il n'existe pas pour l'instant d'union régionale JPA dans cette région. Soutenu par quelques responsables de comités JPA ou d'organisations confédérées (du niveau régional), le délégué national chargé de cette région a impulsé une dynamique visant à mettre en place l'instance régionale JPA.

Deux réunions à Montpellier ont eu lieu pour exposer les motifs et élaborer des pistes d'action.

Le 30 avril, sur les cinq comités de la région, seul le comité de l'Hérault était présent, les autres excusés. Du côté des organisations confédérées, les EEDF et les Ceméa étaient présents. Les Francas

et l'OCCE étaient excusés.

Le 18 novembre, sur les cinq comités, seul le comité de la Lozère était présent, les autres excusés. Du côté des organisations confédérées, les EEDF et Ceméa étaient présents. Les Francas, la Ligue de l'enseignement, la fédération Léo Lagrange, les PEP, la MGEN, l'Aroeven et l'OCCE étaient excusés.

Il a été prévu qu'un sondage soit à adresser à toutes les composantes de La JPA sur le projet de mise en place d'une union régionale JPA.

Pays-de-la-Loire

Après plusieurs réunions de réflexion en particulier sur la conformité des statuts proposés, l'UR JPA des Pays de la Loire a officiellement constituée en décembre 2010. L'assemblée générale s'est fixée deux grands axes de travail : l'organisation d'une journée régionale d'étude sur les questions du droit et d'accès aux vacances collectives et la mise en œuvre d'une démarche d'aide au premier départ.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il n'existe pas pour l'instant d'union régionale JPA dans cette région. Soutenu par quelques responsables de comités JPA ou d'organisations confédérées (du niveau régional), le délégué national chargé de cette région a impulsé une dynamique visant à mettre en place l'instance régionale JPA. Deux réunions à Aix-en-Provence ont eu lieu pour exposer les motifs et élaborer des pistes d'action. Le 29 avril, les comités JPA des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse étaient présents. Le comité des Alpes-Maritimes s'était excusé et le comité des Alpes de Haute-Provence n'avait pas répondu. Du côté des organisations confédérées, les EEDF, l'Unsa-Education, les PEP et la Ligue de l'enseignement étaient présents. Les Ceméa, la Fuaj, la FCPE et la CCAS s'étaient excusés.

Le 6 octobre, les comités JPA des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse étaient présents. Le comité des Alpes-Maritimes s'était encore excusé et le comité des Alpes de Haute-Provence n'avait toujours pas répondu. Du côté des organisations confédérées, les EEDF, les PEP, les Ceméa, les Francas et la Ligue de l'enseignement étaient présents. L'Uns-Education, la FCPE, l'OCCE, l'UCPA et les DDEN s'étaient excusés. D'autres réunions sont prévues pour 2011.

8.3. Amélioration de la gouvernance à La JPA

Pour mettre en œuvre le programme d'activité 2010-2011 et améliorer la gouvernance le bureau de La JPA a proposé au conseil d'administration national réuni en octobre la mise en place de quatre commissions : statuts des comités départementaux et unions régionales JPA, problématique de la revendication du droit aux vacances et aux loisirs pour tous, évolution de la campagne de solidarité et communication de La JPA. Toutes ces commissions se sont réunies, les travaux se poursuivent et se traduiront par des actions dès 2011.

Par ailleurs, des groupes de travail ont été mis en place : sur le secteur juridique, sur le *Spécial séjours scolaires* second degré, sur un site destiné à valoriser les accueils collectifs de mineurs.

De plus, conformément à la demande des membres du bureau de La JPA celui-ci s'est réuni mensuellement. Un rythme soutenu qui permet des échanges fréquents mais qui demande une grande disponibilité des membres du bureau national.

8.4. Le personnel

L'année 2010 fut marquée par quelques mouvements aussi bien au niveau des salariés que des détachés.

Le service Publications fut renforcé d'un demi-poste ainsi que le service lié aux aides de l'ANCV. Quant aux détachés, un mouvement interne a permis de conserver le même nombre de délégués nationaux en région tandis qu'au niveau national, nous fûmes obligés de supprimer un poste pour des raisons budgétaires.

La JPA tient à constater le travail des salariés et des détachés qui dans des conditions budgétaires amoindries, continuèrent d'accompagner et d'animer le travail indispensable provenant des décisions politique de notre confédération.

8.5. Des jeunes en service civique

La JPA a demandé en novembre l'agrément à l'Agence nationale du service civique en novembre 2010 pour accueillir dix jeunes sur une durée de douze mois.

Trois missions d'intérêt général ont été définies :

- Sept jeunes contribueraient à ce que davantage d'enfants partent en vacances, en sensibilisant les enfants, les enseignants au droit au départ en vacances, en lien avec la campagne de solidarité et de citoyenneté pour aider au départ en colos. Ils feront connaître l'intérêt des séjours collectifs et particulier ceux organisés par les organisations confédérées à La JPA.
- Deux jeunes contribueraient à développer le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes en situation de handicap, en sensibilisant les enfants en classes ou en centre de loisirs sur la question du handicap.
- Un jeune contribuerait à produire des vidéos sur le départ en vacances collectives, en séjours scolaires qui seraient mises en ligne.

9. Participation de La JPA aux différentes coordinations associatives et aux instances institutionnelles

9.1. Au niveau départemental

Suivant les départements, les comités JPA sont représentés au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), au Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'Éducation nationale (Caaecep), au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), au Conseil départemental de la Jeunesse des sports et de la vie associative (CDJSVA), à la commission d'agrément jeunesse, dans diverses commissions des Directions départementales de la cohésion sociales (DDCS)… Et dans certains départements, La JPA est également représentée dans des lieux plus spécifiques, comme le comité JPA des Hautes-Alpes qui a assuré en 2010 le secrétariat général de l'Union départementale de l'économie sociale et solidaire (Udess 05) et qu'il a contribué à créer. Autre exemple, le comité JPA de la Loire participe aux travaux du Comité départemental des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cdajep).

9.2. Au niveau régional

Aquitaine

L'UR siège régulièrement au conseil d'administration de l'Unat régionale et à l'assemblée générale permanente du Crajep. L'UR siège aussi à la CPCA régionale où elle représente le département Associations du Ccomcen.

Île-de-France

L'UR JPA a été créé en 1990 avec statuts. Elle est représentée à l'Ardeva, à la CPCA régionale, à l'Unat régionale et au Fonjep.

Lorraine

L'UR JPA est représentée à la CPCA régionale, au Crajep et à l'Unat régionale.

Midi-Pyrénées

L'UR JPA a été créée et déclarée en 1991. Elle assure la fonction de vice président au Crajep et représente le Crajep au CESER. Elle assure aussi la fonction de vice président de la CPCA régionale et elle est administratrice de la Cress. L'UR est aussi présente à la commission régionale de Jeunesse, Sports et Vie associative, au jury régional BAFD et au conseil d'école de l'IUFM.

Nord-Pas-de-Calais

L'UR JPA a été créé en 2002 avec des statuts. Elle est représentée au Crajep, à la CPCA régionale, à

l'Unat régionale et au Fonjep.

Picardie

L'UR JPA est représentée au Crajep, à la CPCA régionale et au CESER.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

La JPA est titulaire du siège « Monde associatif » au CAVL d'Aix-Marseille.

Elle siège au Caaecep d'Aix-Marseille et de Nice.

Elle est membre du jury BAFA des Bouches-du-Rhône et du jury BAFD PACA.

Elle est membre du CA de l'Unat PACA, du CA du Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA, qui tient lieu de Crajep).

Elle représente le Ccomcen au sein du CA de la CPCA régionale et au sein du CA de la Cress.

Rhône-Alpes

L'UR JPA est présente au Crajep, à l'Unat régional et au Caaecep de l'académie de Lyon.

9.3. AU NIVEAU NATIONAL

La JPA est membre du comité exécutif du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep).

Depuis 2009, La JPA est secrétaire du bureau national de l'Unat (Union nationale des associations de tourisme). Elle rend accessible son expertise en matière de réglementation aux associations adhérentes de l'Unat qui organisent des séjours de vacances d'enfants et d'adolescents.

La JPA est vice-présidente de Solidarité laïque pour promouvoir l'éducation à la solidarité.

La JPA siège au conseil d'administration de l'Apajh pour promouvoir le droit aux vacances des enfants en situation de handicap.

La JPA est membre du bureau du Conseil national de la vie associative (CNVA)

La JPA est membre du bureau de l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes). La JPA peut ainsi participer à l'activité de ce réseau qui travaille à promouvoir les droits de participation des enfants et des jeunes à la vie locale, au plus près de leurs territoires de vie, plus particulièrement en lien à la question des loisirs et des vacances.

La JPA siège au conseil d'administration du Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ) au titre du Cnajep. Les associations de jeunesse tentent d'être mieux associées à la construction des actions du CIDJ. Elles ont leur rôle à jouer dans l'information du public jeune et continueront à le revendiquer.

La JPA est vice-présidente du Ccomcen qui réunit des associations, des coopératives, et des mutuelles de l'économie sociale, qui partagent ensemble de nombreuses valeurs dont celle de la laïcité. Le 8 décembre 2010, le Ccomcen est devenu l'Esper (Économie sociale partenaire de l'école de la République) rassemblé autour de valeurs communes : laïcité, égalité, citoyenneté, l'éducation partagée, l'engagement et la solidarité.

La JPA siège au bureau de l'Adéic (Association de défense d'éducation et d'information du consommateur).

La JPA siège au conseil d'administration de l'association Hygiène par l'exemple pour promouvoir le droit aux vacances des enfants.

La JPA est membre du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clémi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information).

La JPA assume la présidence de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et d'éducation populaire depuis le 5 février 2007. L'Adajep regroupe les organisations nationales et les personnes qui ont déposé des archives au Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Pajep) pour leur permettre de participer à la gestion et à l'exploitation des fonds. L'Adajep participe au comité scientifique du Pajep pour l'animation du fonds d'archives : colloques, journée d'études…

En mars 2010, une journée de sensibilisation des associations au dépôt de leurs archives dans les Pyrénées-Atlantiques a eu lieu. En juin, une journée a été consacrée aux dix ans du Pajep. Du 22 au 24 novembre, un colloque scientifique a permis d'aborder l'histoire de l'éducation nouvelle de 1930 à 1970. Et le sixième bulletin d'une lettre d'information sur les activités de l'Adajep et du Pajep a été publié.

La JPA siège au Conseil supérieur de l'éducation. Elle y défend le concept de complémentarité éducative, la place et les activités des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

La JPA siège au Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Cnaecep) qui attribue « l'agrément association éducative complémentaire de l'enseignement public » aux organisations qui interviennent dans les écoles ou les établissements scolaires.

La JPA siège à la Commission de contrôle et de surveillance des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, au titre du Cnajep

9.4. Au niveau européen

La JPA est membre de l'Organisation internationale du tourisme social (OITS, anciennement Bureau international du tourisme social) où la problématique des vacances des jeunes est abordée.

La JPA agit auprès de la plate-forme EUCIS LLL. Il s'agit de s'orienter vers les institutions et les représentations européennes pour faire valoir le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour tous dans le cadre d'une vision élargie des politiques éducatives et sociales en général et celle de la jeunesse en particulier.

Conclusion

La lecture de ce rapport d'activité montre la diversité des actions réalisées par la confédération donc par les organisations confédérées, les comités départementaux, les unions régionales et les personnalités qualifiées aussi bien aux niveaux national, départemental et régional.

Ce travail de qualité n'a pu être mené sans les nombreux efforts de toutes celles et de tous ceux qui composent la confédération, militants, bénévoles, salariés.

La qualité des actions de La JPA est d'autant plus remarquable que ces actions sont l'œuvre d'organisations confédérées confrontées à de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont les conséquences de la politique du gouvernement qui va à l'encontre des besoins des enfants et des jeunes, de la dégradation des services publics et de la politique territoriale qui diminue les moyens d'actions des différentes collectivités.

Si ces orientations sont maintenues et si nous ne sommes pas entendus, La JPA traversera de grands moments de difficulté.

Je le redis, notre union, notre solidarité et notre volontarisme, seuls, pourront contrer ses difficultés.

La JPA en a les moyens, il faut que tous en aient la volonté.

La JPA devra rester mobilisée et agir en 2011 vis-à-vis de toutes celles et de tous ceux qui voudront exercer des responsabilités aux élections présidentielles et législatives de 2012.

Paris, le 3 mai 2011

Jacques Henrard

Secrétaire général de La JPA

LEXIQUE

ACSE-VVV : Agence nationale pour la cohésion nationale et l'égalité des chances, programme Ville, Vie, Vacances
ACM : Accueils collectifs de mineurs
Adepec : Association départementale pour l'éducation à la citoyenneté
Aecep : Association éducative complémentaire de l'enseignement public
Afev : Association de la fondation étudiante pour la ville
Anateep : Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public
Andev : Association nationale des directeurs de l'éducation des villes
Apajh : Association pour adultes et jeunes handicapés
Ardeva : Association régionale pour le développement de la vie associative (Ile-de-France)
Aroeven : Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
Avéa-La Poste : Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de La Poste
BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
Bapaat : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur
CAF : Caisse d'allocations familiales
Cape : Comité de liaison des associations partenaires de l'École publique
CAVL : Conseil académique de la vie lycéenne
CCAS (le) : Centre communal d'action sociale
CCAS (la) : Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière
Ccomcen : Comité de coordination des oeuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale
CD IUFM : Conférence des directeurs d'institut universitaire de formation des maîtres
CD JPA : Comité départemental de La Jeunesse au plein air
CEL : Contrat éducatif local
Ceméa : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional
CG : Conseil général
Clac : Centre de loisirs associé au collège
Clae : Centre de loisirs associé à l'école
Climope : Comité de liaison des mouvements pédagogiques
Cnajep : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
Cnil : Commission nationale de l'informatique et des libertés
CR : Conseil régional
Crajep : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
Crefe 38 : Centre de ressources enfance, famille, école de l'Isère

Cress : Chambre d'économie sociale et solidaire
DDCS ou DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDEN : Délégué départemental de l'Éducation nationale
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France
Esper : Économie sociale partenaire de l'École de la République
FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves
Foeven : Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
FSE : Fonds social européen
FSU : Fédération syndicale unitaire
Graine : Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement
Halde : Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
IA : Inspecteur ou inspection académique **IEN :** Inspecteur de l'Éducation nationale
Ifac : Institut de formation d'animation et de conseil
Iforep : Institut de formation, de recherche et de promotion
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
IREPS : Instance régionale en éducation et promotion de la santé
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres
LRU (loi) : Libertés et responsabilités des universités
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MSA : Mutualité sociale agricole
OCCE: Office central de la coopération à l'école
OVLEJ : Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
PE2 : Professeur d'école en deuxième année
PEP : Pupilles de l'enseignement public
QF : Quotient familial
RFVE : Réseau français des villes éducatrices
SE-Unsa : Syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes
Snes-FSU : Syndicat national des enseignements du second degré- Fédération syndicale unitaire
Snep-FSU : Syndicat national de l'éducation physique-Fédération syndicale unitaire
Snuipp-FSU : Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école et PEGC-Fédération syndicale unitaire
UCPA : Union nationale des centres sportifs de plein air
Udaf : Union départementale des associations familiales
UFCV : Union française des centres de vacances
Unat : Union nationale des associations de tourisme et de plein air
UNL : Union nationale lycéenne
Unsa-Éducation : Union nationale des syndicats autonomes de l'éducation
UR JPA : Union régionale de La Jeunesse au plein air
Usep : Union sportive de l'enseignement du premier degré

65ème Campagne de solidarité et de citoyenneté 2010

La Jeunesse au plein air
aide les enfants et les jeunes
à partir en colos,
en centres de loisirs,
en classes de découvertes...

ministère éducation nationale

AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents - La JPA - 21 rue d'Artois - 75008 Paris - 01 44 95 81 20

La Jeunesse au plein air

21 rue d'Artois - 75008 Paris

Tél. : 01 44 95 81 20 - Fax : 01 45 63 48 09 - www.jpa.asso.fr

l'Association française d'astronomie (AFA)		la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)		La mutuelle des étudiants (LMDE)	
l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)		les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)		l'Office central de coopération à l'école (OCCE)	
l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)		la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)		la fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP)	
l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)		la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)		le Réseau français des villes éducatrices	
l'Association touristique des cheminots (ATC Chemins de France)		la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR)		le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS)	
l'Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la poste (Avéa la poste)		la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (Foeven)		le Syndicat des enseignants–UNSA (SE-UNSA)	
la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)		la Fédération nationale des Francas		les Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique–CFDT (Sgen-CFDT)	
les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)		la Fédération syndicale unitaire (FSU)		le Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN UNSA éducation)	
le Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'Équipement des Transport du Logement du Tourisme et de la Mer (CGCV)		la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)		le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (Snep-FSU)	
la Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)		Hygiène par l'exemple (HPE)		le Syndicat national des enseignements du second degré–FSU (Snes-FSU)	
la Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco)		l'Institut de formation de recherche et de promotion (Iforep)		le Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU)	
la Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF)		Jeunesses laïques républicaines		l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)	
la Fédération des centres musicaux ruraux (CMR)		la Fédération nationale Léo Lagrange		l'Union nationale des étudiants de France (Unef)	
le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)		la Ligue de l'enseignement		l'Union nationale lycéenne (UNL)	
le Comité régie d'entreprise – RATP CRE-RATP)		la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN)		l'Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation)	